

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE  
LA NIEVRE**

**SESSION DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

Présidence de M. Alain LASSUS

---

*Le lundi 1<sup>er</sup> février 2021, à 9 h 30, M<sup>mes</sup> et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis par visioconférence, sous la présidence de M. Alain LASSUS, Président du Conseil départemental.*

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

**PAR M. LE PRESIDENT**

*M. le Président :*

Bonjour à tous. Nous allons commencer nos travaux.

Nous avons le quorum.

Je vais donner lecture des pouvoirs.

Michèle Dardant a donné pouvoir à Patrice Joly.

Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin.

Daniel Barbier a donné pouvoir à Daniel Bourgeois.

Joëlle Julien a donné pouvoir à Alain Herteloup.

Nathalie Forest a donné pouvoir à Alain Lassus.

Maryse Augendre a donné pouvoir à Jean-Louis Balleret.

Fabienne Granclerc a donné pouvoir à Blandine Delaporte.

Stéphanie Bézé a donné pouvoir à Delphine Fleury.

Carole Boirin a donné pouvoir à Pascale de Mauraige.

Thierry Flandin a donné pouvoir à Anne-Marie Chêne.

Philippe Nolot a donné pouvoir à Marc Gauthier.

Catherine Mer a donné pouvoir à Corinne Bouchard.

Pierre Bisschop a donné pouvoir à Michel Veneau.

Je me tourne vers Mme de Mauraige pour qu'elle propose le nom d'un secrétaire de séance.

Mme Chêne est proposée pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Deux motions seront proposées. Elles vous seront transmises, de façon à ce que nous puissions en parler ensemble.

### **Adoption du procès-verbal de la session du 23 novembre 2020**

*M. le Président :*

Concernant le procès-verbal de notre dernière session, avez-vous des remarques à formuler ?

Je n'en vois pas.

Je mets au vote l'adoption de ce procès-verbal.

**Le procès-verbal de la session du 23 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.**

*M. le Président :*

Je vous informe que les dispositions récentes introduites dans le Code Général des Collectivités Territoriales rendent obligatoire la transparence relative aux indemnités des élus. À ce sujet, un courrier vous a été adressé sous pli confidentiel le 28 janvier 2021. L'obligation de communication prévue par le CGCT est ainsi satisfaite. Je devais vous rappeler ce point au début de cette session.

### **RAPPORT N° 1 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2021**

*M. le Président :*

En accord avec Mme de Mauraige et son groupe, nous avons décidé, compte tenu de la situation dans laquelle nous sommes, de ne pas faire le traditionnel débat politique que nous faisons en début de session lorsque nous sommes tous ensemble. La visioconférence ne se prête pas forcément à ce genre de débat. Nous avons donc décidé de débiter par les questions. Je sais que cela va peut-être manquer à certains.

*M. Bourgeois :*

Chacun a reçu le rapport, et a pu préparer les questions s'il y en a.

Ce rapport d'orientations budgétaires représente bien la politique menée par la majorité du Département. Vous vous êtes sans doute

aperçus, en le lisant, qu'il y a quand même de bons résultats, que la politique paie. Divers éléments ont constitué de bonnes surprises pour nous. Nous pourrions répondre à vos questions, et je passe la parole au Président.

*M. le Président :*

Je vais profiter des questions pour préciser les éléments de ce rapport d'orientations budgétaires. Puisqu'il est proposé que vous réagissiez, je donne la parole à Mme de Mauraige et aux membres de son groupe.

*Mme de Mauraige :*

La présentation qui est réalisée est avantageuse. Elle est le résultat aussi d'une situation tout à fait exceptionnelle, où, finalement, pendant cette année 2020, beaucoup de programmes n'ont pas pu être mis en œuvre, ce qui tronque un peu la réalité des choses. Je pense que sur 2021 nous aurons bien évidemment beaucoup de programmes qui se mettront en route, et qui vont augmenter la partie investissements du budget ; un signal optimiste après des années où l'on réclame que cette partie investissements soit beaucoup plus importante. C'est une première remarque. Peut-être avez-vous déjà des réactions par rapport à cela. Si mes collègues veulent intervenir, ils peuvent le faire.

*M. le Président :*

Sur la trajectoire budgétaire du Département depuis 4 ans, le choix qui est fait est celui d'un désendettement, puisque nous avons des chiffres qui n'étaient pas bons. Le choix a été celui d'un désendettement, en essayant au maximum de pouvoir continuer nos investissements. Finalement, en 2020, nous avons fait les investissements que nous avions prévu de faire, à quelques exceptions près. Je rappelle qu'il y a des investissements importants qui ont été maintenus, comme le déploiement de la fibre et le démarrage de la Cité muséale en 2020, exactement au moment où nous l'avions prévu. En 2021 il y aura la poursuite des travaux sur la Cité muséale, le démarrage du nouvel établissement pour l'enfance, la poursuite des travaux sur la 2X2 voies, qui ont eux aussi commencé en 2020 et qui seront poursuivis en 2021, et nous poursuivrons le déploiement de la fibre. Ce sont 4 chantiers extrêmement importants qui, chacun à leur place, montrent le rôle du Département.

Pour la 2X2 voies et le déploiement de la fibre, cela montre notre capacité à intervenir sur le désenclavement de la Nièvre. Nous avons longuement parlé de la Cité muséale, et il y a aussi ce nouvel équipement pour l'enfance, qui est un choix fort, et qui montre tout l'intérêt que nous avons pour cette politique. Le Département de la Nièvre fait de la politique de l'enfance l'une des politiques les plus importantes de la solidarité, une parmi celles pour lesquelles nous pensons qu'il faut faire le maximum d'efforts. En 2021, nous présentons un budget avec des investissements comme il n'y en a pas eu depuis extrêmement longtemps. Parallèlement, nous avons demandé à la Région de reprendre une partie des financements sur la

2X2 voies ; cela nous permet de conforter nos engagements d'investir, et la Région va annoncer prochainement qu'elle va nous aider à hauteur de 15 % sur les travaux sur le dernier tronçon, ce qui représente un soutien d'à peu près 6 M€, lesquels vont nous aider à maîtriser nos dépenses et à continuer d'investir fortement pour le département.

De la même façon, nous avons déjà obtenu 1 M€ dans le plan de relance sur le nouvel équipement pour l'enfance. Je me bats tous les jours ou presque pour essayer d'obtenir encore des soutiens pour nous permettre d'investir de façon plus importante. Mais je voudrais quand même faire ressortir que, dans cette année Covid particulièrement compliquée, avec notamment des dépenses de fonctionnement inhérentes à la crise, avec plusieurs millions d'euros supplémentaires de dépenses sur le RSA, nous arrivons à continuer d'investir, à continuer de se désendetter. Nous allons encore emprunter un peu moins que ce que nous allons rembourser. Nous continuons donc notre politique progressive de désendettement. Je n'en fais pas une doxa, car s'il est bon d'investir et de s'endetter, je pense que nous avons franchi des limites sur lesquelles il fallait que l'on revienne. Nous faisons cela tranquillement, sans précipitation, et nous améliorons nos indices.

Sur les dépenses de fonctionnement, nous nous sommes efforcés de contraindre les dépenses de personnel. C'était souvent une demande forte de l'opposition. Nous avons sur certains secteurs des réussites exceptionnelles. Je voudrais vous parler du laboratoire d'analyses et de conseils, pour lequel non seulement nous avons prévu un déficit de 600 000 €; ce qui va finir avec un bénéfice. Certes, il y a eu le Covid, mais si nous avons travaillé sur le Covid, je vous rappelle que c'est sur l'intuition tant des services que du Président, qui pensaient que cet outil allait servir ; et c'est vrai que le laboratoire, qui est devenu le GIP TERANA depuis le 1<sup>er</sup> janvier, va terminer son parcours à l'équilibre, et c'est une économie d'à peu près 600 000 € qui va être réalisée.

Il est vrai aussi que nous avons eu quelques bonnes surprises, quelques dotations, et c'est une bonne chose, mais c'est aussi un sujet sur lequel nous nous battons. Cela veut dire que le Département de la Nièvre est aux côtés notamment des Départements de gauche qui en permanence font des propositions, en particulier pour qu'il y ait un partage entre les Départements pauvres et les Départements les plus riches. Cela nous permet effectivement d'emmagasiner quelques financements, et cela nous permet de vous présenter ce budget avec un désendettement, avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement, même si elles sont plus élevées, et je pense qu'en cette période Covid peu de Départements ne les auraient pas augmentées. Je suis plutôt satisfait de pouvoir vous présenter ce budget tel qu'il est, et je n'aurais pas été sûr de pouvoir le faire il y a trois ou quatre mois. Si vous permettez, je voudrais remercier tous mes collègues qui nous ont aidés à mener les négociations avec la Région, avec l'Etat, et remercier les

services pour leur contribution à la présentation de ce budget, que je trouve plutôt satisfaisant.

Nous maintenons au même niveau, dans ce budget, le soutien aux associations avec lesquelles nous travaillons, contrairement aussi à ce qu'ont fait certaines collectivités. Nous ne baissons pas notre soutien aux associations. Certes, nous le contrôlons, car vous savez que nous exerçons un contrôle sur toutes les dépenses des associations à qui nous donnons plus de 5 000 €; nous regardons ce que l'on fait avec notre argent. Mais le principe général de ce budget, c'est que nous maintenons l'aide aux associations, car nous en faisons un élément primordial du bien-vivre dans la Nièvre.

Voilà les observations que je voulais faire sur ce rapport d'orientations budgétaires. Si vous avez des questions plus précises sur certains secteurs, vous pouvez les poser, de manière à ce que nous y répondions.

*Mme de Mauraige :*

Ce n'est pas vraiment des demandes plus précises ; je pense que les éléments plus précis se feront au moment du vote du budget. Il y a quand même beaucoup de choses qui restent sur des hypothèses assez fragiles, et c'est tout à fait normal de votre part. Vous nous montrez la mariée sous son plus beau jour !

*M. le Président :*

Je pense que la conclusion de notre exercice 2020 est conforme à la réalité. Cela veut dire que l'on ne masque rien. Si j'avais dû vous présenter un budget au mois de novembre, cela n'aurait pas forcément été le même, car nous avons des incertitudes sur les sorties et les entrées. Sauf avis contraire des services, ces chiffres-là maintenant sont consolidés ; à quelques exceptions près, qu'il faudra peut-être affiner, mais par des détails. Nous vous présentons sur l'exercice 2020 des chiffres consolidés. Et sur l'exercice 2021, nous vous présentons des éléments qui sont sincères.

Je n'ai pas joué à augmenter les rentrées financières sans avoir un fond de certitudes. Par contre, sur les dépenses, effectivement nous avons des incertitudes, mais vous savez très bien que l'on vit avec depuis des années et des années, et que l'incertitude majeure, c'est sur les allocations individuelles de solidarité. Là-dessus, effectivement, le budget que nous allons vous proposer ne peut pas être en mesure d'affirmer des certitudes sur ce que représenteront, par exemple, les dépenses de RSA fin décembre 2021. Le budget que nous allons proposer repose quand même sur une forte incertitude sur cet élément. Nous avons programmé que ces dépenses allaient augmenter ; nous nous serons peut-être trompés, mais malheureusement on ne peut être sûrs de rien par rapport à nos dépenses. Sur nos entrées, nous vous présentons donc des choses qui sont sincères. Notamment sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), je reconnais que nous avons eu une très bonne surprise, avec des rentrées exceptionnelles en

novembre et décembre 2020, c'est vrai, et nous n'allons pas nous plaindre que la mariée était trop belle. Effectivement, la mariée aurait été moins belle si nous n'avions pas fait deux mois remarquables de DMTO en fin d'année. Il y a eu aussi le même phénomène pour les taxes sur les assurances. Mais nous n'allons pas nous plaindre que la mariée est trop belle. D'un côté, il y a eu le travail de nos services, le travail des élus, et nous nous sommes battus pour aller chercher de l'argent un peu dans tous les domaines, mais il est vrai que nous avons eu ces surprises plutôt bonnes. Il y en a de moins bonnes, car, sur le RSA, nous nous en doutions un peu, mais cela nous a bien impactés ; si le RSA était resté au même niveau, nous aurions, par exemple, pu mettre l'augmentation du RSA sur les routes départementales. Je l'aurais fait avec plaisir. J'aurais présenté 2,5 M€ à 3 M€ de plus sur les routes départementales, sauf que la loi est faite ainsi et que c'est nous qui payons le RSA. Mais je rappelle aussi que, quand on paie le RSA, on remet de l'argent dans le circuit, et c'est l'économie nivernaise qui s'en ressent.

*Mme de Mauraige :*

Je ne sais pas si mes collègues ont des questions à poser. Marc Gauthier ?

*M. Gauthier :*

Une question technique, concernant l'ex laboratoire d'analyse et de conseils, avec la reprise, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, d'un certain nombre de personnels sur le budget général. Quelles sont les conditions exactes de la mise à disposition ? Puisque j'ai vu apparaître dans ces écrits un remboursement seulement aux trois quarts des salaires.

*M. le Président :*

Ceux qui ont choisi de rester et ceux qui ont choisi de passer dans le GIP l'ont fait. Comme le sujet est assez technique, je vais demander à François Karinthe de nous présenter les transferts financiers entre TERANA qui gère maintenant l'ex laboratoire départemental et le Département, qui va continuer sur le papier de participer financièrement au fonctionnement du laboratoire TERANA. La crise Covid fait que là encore il y aura probablement des rentrées supplémentaires, et on peut espérer que l'engagement financier demandé au Département pour l'année 2020 sera peut-être en fin d'année inférieur à celui qui est prévu dans notre budget.

*M. Karinthe :*

Sur le personnel départemental qui est mis à disposition de TERANA et qui représente 30 personnes, seuls 4 agents ont fait le choix de ne pas y aller. L'ensemble des agents étaient sur le budget annexe du laboratoire. Ce budget a été supprimé. Ils basculent dans le budget général. On a donc une augmentation de la masse salariale liée au fait qu'ils passent du budget annexe au budget général. Ensuite, ils sont mis à disposition de TERANA, qui nous rembourse les dépenses. C'est pour cela que nous avons une augmentation mécanique dans le

budget général de la masse salariale, mais qui donne lieu à remboursement par TERANA ; donc la charge nette pour le Département est nulle, nonobstant les 4 agents qui n'ont pas souhaité partir à TERANA et que nous avons réintégrés dans les services départementaux sur d'autres fonctions.

Pour l'instant, chaque agent s'est vu proposer une solution. Certaines sont des solutions structurelles et définitives parce qu'un poste était vacant et qu'il correspondait à l'aspiration de l'agent ; d'autres sont encore sur des positionnements provisoires, et avec le temps ils réintégreront un poste de la collectivité. C'est classique dans ce type de processus. Cela prend un peu de temps. On ne passe pas de laborantin à un poste de la collectivité comme cela ; c'est une reconversion professionnelle. Ensuite, cela dépend aussi des postes vacants.

Sur la contribution du Département à TERANA, elle a été fondée sur 2019, année de référence. Nous avons une contribution d'environ 350 000 €, et cette contribution est revue chaque année en fonction du résultat de TERANA. Si le résultat de TERANA est meilleur, et il le sera en 2020, en 2021 on devrait normalement avoir une contribution qui baisse. Mais cela dépend de la performance économique du GIP, qui, s'il fait de meilleurs résultats par rapport à l'année 2019, a pour effet de faire diminuer notre contribution.

*M. le Président :*

Cette réponse vous satisfait-elle, Monsieur Gauthier ?

*M. Gauthier :*

En fait, ce sont les 4 agents qui n'ont pas choisi d'exercer leurs missions sous le statut du GIP ?

*M. Karinthi :*

Ils coûtent effectivement puisqu'ils viennent s'ajouter à la masse salariale sans remboursement puisque nous les réaffectons sur des postes. Il me semble que sur les 4 il y en a 2 qui ont trouvé une affectation sur des postes existants, ce qui ne vient pas en plus de la masse salariale, mais je crois que 2 autres sont sur des postes temporaires.

*Mme Robinet :*

Sur les 30 agents que comptait le laboratoire, 4 ont choisi de ne pas suivre l'aventure GIP. Sur ces 4 agents, il y en a 2 qui sont sur des postes permanents, et qui ne coûtent donc pas plus cher, et 2 autres qui sont en surnombre avec un accompagnement dans le cadre de leur évolution professionnelle.

*M. le Président :*

Je passe la parole à Fabien Bazin.

*M. Bazin :*

Ce n'est pas une question, mais une inscription en faux sur ce sujet de l'investissement. Je ne veux pas laisser dire que le Département n'a pas investi ces dernières années ; au contraire, je rappelle que le dossier « Fibre », c'est 60 M€, ce qui est considérable. C'est probablement l'investissement public le plus important de ces 20 dernières années dans le département. Si le Département n'était pas là, cela n'existerait pas. Par ailleurs, dès le mois de mars prochain, nous réinvestirons 4,5 M€ pour apporter le très haut débit dès le printemps à 30 000 bâtiments. Là encore, en termes d'investissement, c'est considérable. Je ne pense pas que, depuis 20 ans, on ait investi autant de moyens que cela. Je rappelle aussi que, si nous représentons 12 % de l'ancienne région Bourgogne en termes de population, nous avons capté 25 % des subventions nationales sur la rénovation notamment des maisons de retraite et des EHPAD. Là encore, c'est plusieurs dizaines de millions d'euros qui ont été investis sur le département.

Sur la question des fonds européens, je rappelle la capacité qu'a eue le Conseil départemental à capter des moyens supplémentaires. Nous avons récupéré 150 000 €, souvenez-vous-en, en crédits de fonctionnement. Ce n'est pas non plus rien du tout.

Sur les DMTO, il y a le fait que les maisons disponibles dans le département de la Nièvre sont rares. On sait que les reprises maintenant vont se faire sur des sujets d'héritages, sur des maisons de personnes qui malheureusement décèdent. C'est quand même un élément extrêmement nouveau dans le département, qui est en résonance avec ces efforts d'investissement que nous avons faits depuis plusieurs années ; et non pas seulement aujourd'hui comme le disait Pascale de Mauraige.

*M. le Président :*

J'ai parlé des sommes que le Département investit ; je ne parle pas des retombées que cela représente. Y compris quand on fait la 2X2 voies, c'est 70 M€ de travaux. En termes d'investissements réels sur le département sur des politiques impulsées par le Conseil départemental, la fibre est le parfait exemple. Sur l'investissement de Nièvre Numérique et puis sur l'AMEL, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros qui sont investis. Cela fait extrêmement longtemps qu'il n'y a pas eu autant d'investissements dans le département de la Nièvre sur des politiques dans lesquelles le Département joue un rôle majeur.

*Mme de Mauraige :*

Je pense que mes propos ont été un peu interprétés. Non pas que je disais qu'il n'y avait pas eu d'investissements, mais c'était sur la comparaison entre l'année 2020 et ce qui va être proposé en 2021 que j'intervenais. Puisque l'on est dans un débat d'orientations budgétaires, on se projette sur 2021.

*M. le Président :*

Juste une précision. En termes de gros chantiers du Département, il y a la Cité muséale et le nouvel établissement pour l'enfance. Il y a trois ans entre la décision de refaire la MADEF et le début du chantier. Je remercie les services pour cela. Cela se bouscule un peu, car il y avait une espèce d'habitude dans le département de faire des chantiers assez régulièrement, et notamment sur nos collègues, mais il était rare qu'on les fasse se chevaucher. Or, en 2021, nous allons investir sur deux gros chantiers, sur deux grosses décisions du Département. Je me félicite de notre capacité, sur le dossier de nouvel établissement pour l'enfance, d'avoir réussi l'exploit, car je crois que c'en est un, de débiter les travaux trois ans après la décision. C'est exceptionnel. Et je pense aussi que cela dénote l'envie et la capacité de cette équipe d'aller rapidement sur ces problèmes d'investissement. Je préfère saluer cette rapidité. C'est vrai que cela va s'accumuler. En 2021, il y a 4 gros chantiers sur lesquels nous allons investir effectivement de façon très importante, avec 15 M€ de plus que ce que nous investissions précédemment. Je trouve que c'est très bien.

Y a-t-il des questions supplémentaires sur ce rapport ?

*M. Joly :*

Bonjour à tous. Je voudrais rebondir sur quelques propos précédents.

Le premier élément d'intervention concerne les infrastructures, et je voudrais revenir sur le numérique. Il y a ce que nous faisons en maîtrise d'ouvrage sur le numérique, à travers notamment Nièvre Numérique, et ce que nous avons réussi à faire faire au regard des négociations que nous avons su mener de manière un peu serrée ; je veux parler de l'intervention de SFR. Tout cela est lié à l'intervention du Conseil départemental, que cela soit directement ou indirectement.

Si le Conseil départemental à travers Nièvre Numérique en particulier n'avait pas été là, aujourd'hui il y aurait 23 000 prises qui seraient en carafe dans la Nièvre, et donc à peu près entre 35 000 et 40 000 Nivernais. Il faut le dire et le redire, parce qu'au début de la négociation, un certain nombre de responsables départementaux, d'élus locaux et nationaux étaient prêts à se coucher face à une proposition qui faisait qu'une partie des Nivernais était marginalisée. Si nous n'avions pas été là, on en serait là aujourd'hui ; les moins rentables auraient été abandonnés. Ce n'est pas notre manière d'envisager l'intervention du Département. Nous sommes sur des logiques de solidarité. C'est intervenir sur l'esprit, sur le service qui va être rendu, mais également sur l'intervention et la prestation qui va être réalisée, qui est liée à la volonté du Conseil départemental. Il faut toujours que l'on ait en tête que notre institution à la fois intervient à travers les dépenses qu'elle réalise elle-même et à travers les dépenses qu'elle fait réaliser par d'autres et qu'elle accompagne. Vraiment, j'y tiens, parce que, franchement, j'entends parfois des gens qui se gargarisent de cette ouverture du numérique ; si nous n'avions pas été là, cette ouverture serait très incomplète.

Deuxième élément sur les infrastructures. Sur la RCEA, nous sommes présents, avec une intervention de soutien de la Région. Et puis sur les routes, il y a l'effort particulier dans le domaine des ponts en 2021 qui nous est annoncé. Dans ce domaine des infrastructures permettant de desservir le département ou d'améliorer la circulation qu'elle soit des hommes ou des données, le Département est présent.

S'agissant également de l'intervention dans le domaine social, nous faisons cette maison de l'enfance, investissement direct, mais il y a un investissement indirect qui n'est pas moindre, et qui est la rénovation du village d'enfants de Châtillon-en-Bazois. Entre 6 et 7 M€ Les travaux vont commencer. C'est à mettre en rapport avec la maison de l'enfance. Le Département, à travers les enfants qui sont placés va participer au financement de cette rénovation du village d'enfants. En trois ans, ce village d'enfants qui était en difficulté, où le service n'était pas rendu à la hauteur de ce que l'on attend pour la prise en charge des enfants, a été sécurisé, le climat social s'y est amélioré, les enfants y sont mieux traités, et la rénovation immobilière est en train d'être réalisée.

Nous sommes sur deux projets, la maison de l'enfance et le village d'enfants de Châtillon-en-Bazois, où le Département a eu un rôle déterminant. C'est de l'investissement. On considère que tout investissement réalisé entre 50 000 et 70 000 €, c'est un emploi à temps plein annuel. Il faudrait faire le calcul de ce que représentent les investissements du Département et les investissements qu'il a conduit à réaliser.

Je voudrais aussi souligner qu'en matière de solidarité territoriale, nous sommes vraiment présents, comme l'a dit le Président. Nos contrats territoriaux avec les communautés de communes montrent un réel engagement du Département, avec des modalités qui vont permettre de faire levier en début de période de financements européens, car on est sur la même période 2021-2027. Cela me paraît essentiel. Souvent, en effet, pour permettre de boucler un dossier, il est nécessaire qu'il y ait l'intervention du Département. Là aussi, ce sont plusieurs dizaines de millions.

La DCE est maintenue à son niveau. Quand on permet à de petites communes de mobiliser deux, trois ou quatre ans de DCE, on change complètement la nature des investissements : plutôt que de faire du gros entretien, on va pouvoir, à l'échelle des petites communes, faire des projets plus importants qui participent au développement de notre territoire.

Je ne veux pas être trop long, mais il y a tout ce que l'on fait à côté, quand même. L'investissement, c'est important. Avec « Territoire zéro chômeur de longue durée », d'autres territoires vont être pris en compte. Il y a bien des Nivernais qui vont s'en trouver mieux traités.

Je voulais rappeler, pour que cela soit bien clair notamment dans l'esprit de nos concitoyens, que l'idée est de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, quand on peut les maîtriser, et notamment celles de

personnels, mais il y a des dépenses que l'on ne maîtrise pas, et la crise économique qui reste encore devant nous risque de faire de vrais dégâts sociaux, et le Département sera nécessairement là. Nous maîtrisons la dette, et nous maîtrisons la fiscalité ; il n'est pas envisagé aujourd'hui, et cela depuis plusieurs années, d'augmenter la pression fiscale sur nos concitoyens. Il faut aussi le rappeler. Tout ce qui est fait n'est quand même pas négligeable ; sans augmenter la charge sur les Nivernais. Je pense que cela méritait d'être souligné. Merci.

*Mme de Mauraige :*

Une remarque ; nous n'avons plus vraiment beaucoup de marges de manœuvre en ce qui concerne les taux à voter.

*M. le Président :*

C'est la première année que nous ne votons pas les taux.

Si vous l'autorisez, je propose que Guillaume Lecoester nous dise un mot en qualité de technicien sur le sujet.

*M. Lecoester :*

Merci, Monsieur le Président. Juste pour rappeler que nous avons investi un peu plus de 29 M€ ce qui représente 3 M€ de plus que l'année précédente. C'est déjà un taux d'investissement record. Et dans des conditions vraiment particulières. C'est-à-dire qu'à part le chantier de la Cité muséale, qui a été, par la force des choses, décalé, nous avons un taux d'exécution de 96 % après reports, qui est exceptionnel, malgré les conditions difficiles. Les services, notamment la DGADT, ont réalisé une œuvre efficace.

Par ailleurs, sur l'amélioration de perspective budgétaire, il y a bien sûr des facteurs exogènes comme la faible baisse des DMTO de seulement 4 %, alors que nous l'avions prévue pour beaucoup plus. Il y a aussi une régularisation de taxe spéciale sur les conventions d'assurance qui est très forte. Mais il n'y a pas que des facteurs exogènes, puisque les dépenses de fonctionnement hormis les aides individuelles de solidarité ont été particulièrement bien maîtrisées en 2020, et nous avons maintenu le soutien aux associations même en augmentant les prévisions en 2021 et aussi au SDIS, pour lequel la contribution au fonctionnement augmente de 2,3 %. On a un budget d'investissement du SDIS de 600 000 € alors que, pour les exercices précédents, cela oscillait entre 0 en 2015 et 100 000 ou 200 000 € pour pouvoir permettre au SDIS de se rééquiper, notamment avec la recrudescence des incendies, et pour améliorer et rénover les équipements. Les dépenses liées au RSA avaient augmenté de 8 % en 2020, et vont augmenter de 6,5 % dans nos perspectives en 2021. Nous avons réussi à encaisser cela sans trop de heurts. C'est un résultat notable, globalement, malgré les conditions extrêmement particulières (1,2 M€ d'achats de masques en plus...), et on voit que les services ont vraiment mis les bouchées doubles, notamment depuis la réouverture en juin, juillet et depuis septembre. Voilà juste ce que je

voulais dire, et ce n'est pas de l'autosatisfaction ; c'est plutôt la gestion globale de la collectivité qu'il faut souligner.

*M. le Président :*

Merci. C'est bien que les services insistent sur l'efficacité des services. Je trouve cela intéressant.

Nous allons maintenant voter sur le fait que nous avons tenu le débat lié à la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour 2021.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT N° 2: BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS 2020 – BILAN ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

*Mme Delaporte :*

Le budget participatif s'est tenu dans des conditions que vous connaissez. La crise sanitaire a tué dans l'œuf, je pense, un certain nombre de projets, mais nous avons souhaité maintenir ce budget participatif, parce qu'il était très important pour nous de soutenir notamment le monde associatif. Il y a donc eu moins de projets présentés qu'en 2019. 80 projets ont été déposés, et 72 projets ont été soumis au vote des Nivernais entre le 16 octobre et le 15 novembre, répartis en 8 rubriques : culture, patrimoine, environnement, éducation, sports, santé, mobilité, numérique, etc. 15 825 suffrages ont été exprimés sur ces projets.

Une remarque. Je voudrais saluer l'excellent travail de notre Webmaster Emma, qui a pisté et qui a supprimé les votes frauduleux notamment sur internet. C'était une fragilité du système en 2019. En 2020, Emma a enquêté, et elle a supprimé des votes frauduleux.

De la même manière, avec ma collègue Anne-Marie Chêne et mon collègue Philippe Morel, nous avons également supprimé des votes papier qui n'étaient pas conformes. Nous avons travaillé cette commission de validation, et ce sont 38 projets qui ont été déclarés élus par les Nivernais, dont 4 projets de collégiens : 17 projets par canton, comme c'est la règle, 4 projets de collégiens, et 17 projets supplémentaires, qui ont été élus au nombre de voix. Je ne vais pas les détailler. Vous les avez reçus. Nous sommes en train de préparer l'édition 3 du budget participatif, dans des conditions qui ne sont pas plus faciles que l'année précédente, puisque sont interdites actuellement les rencontres publiques, et il est donc difficile de passer l'information, mais nous allons trouver un moyen. En 2020, nous avons accueilli les lauréats 2019 à l'Orangerie pour leur remettre les chèques en fac-similé, ce qui nous est interdit cette année. Nous verrons comment nous pourrions aller à leur rencontre et leur remettre ces fac-similés.

Nous préparons l'édition 2021, et nous ferons une communication sur les dates de dépôt de dossiers prochainement.

Il vous est demandé d'accorder les subventions prévues aux lauréats 2021.

*M. le Président :*

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

C'est vrai que cela a été un peu compliqué. On peut s'attendre à ce que celui de cette année soit aussi compliqué. Ce n'est pas facile à organiser sous le régime de la pandémie, mais je pense que c'est important de continuer l'initiative quoi qu'il arrive, de façon à ce que cela devienne une habitude, et aussi un mode de travail.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 3 : SOUTIEN AUX ORGANISMES TOURISTIQUES – AVANCES SUR SUBVENTIONS 2021**

*M. Bourgeois :*

Dans le cadre de sa politique touristique, le Département soutient Nièvre Attractive, l'agence de développement touristique de la Nièvre, ainsi que l'association Activital et le Syndicat mixte d'équipement touristique du canal du Nivernais (SMET). Afin de garantir la continuité des activités de ces structures, il vous est proposé d'approuver le principe du versement d'une avance sur subvention en budget de fonctionnement répartie comme suit :

- l'Agence Nièvre Attractive : 233 500 €

- l'association Activital : 40 000 €

- le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du canal du Nivernais 48 000 €

afin de garantir la pérennité de leurs actions sur le début d'année 2021.

*M. le Président :*

En résumé, c'est surtout pour qu'elles vivent les trois premiers mois avant qu'on leur vote les premières subventions.

Je pense que c'est très classique. Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

*Mme de Mauraige :*

Une remarque. Est-on dans les 50 % d'avances ?

*M. le Président :* On est dans les limites que la loi nous permet. C'est 50 %.

*M. Karinthi :* Sur la première avance, qui concerne Nièvre Attractive, on est à 233 000 € sur près de 950 000 € soit presque un quart. Sur Activital, de mémoire, on est à 80 000 € et on doit donc être à 50 %. Et puis, sur le SMET, on doit aussi être à 50 %. Nous avons prévu 50 % pour respecter le cadre réglementaire. Il s'agit de donner la trésorerie suffisante à ces associations pour payer les salaires jusqu'au vote fin mars et le versement dans la foulée de la subvention.

*M. le Président :* Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### **RAPPORT N° 4 : PLAN DE CROISSANCE TOURISME 2021-2025 DE LA NIEVRE**

*Mme Louis-Sidney :* Nièvre Attractive a répondu présente aux nouvelles exigences et aux incidences de la loi NOTRE depuis 2017, puisqu'elle a créé et a fait grandir un dispositif d'ingénierie afin d'assurer cette évolution, et qu'elle est au plus près des différents acteurs publics et privés de notre territoire en matière de développement touristique. L'équipe s'est qualifiée afin d'être pertinente et efficace. Nous avons réalisé un programme de formation continue entre 2015 et aujourd'hui qui a fait également que nous avons pu obtenir et renouveler notre certification ISO 9001 depuis 2017, ce qui, je vous le rappelle, est assez exceptionnel dans le monde des agences touristiques. Nous avons été dans les premiers à avoir cette certification au niveau de la qualité.

Nous sommes restés avec des moyens constants en termes d'effectifs, avec 11,5 ETP, et également de subventions, et malgré tout nous avons réussi ce cycle en assurant la relation et la collaboration entre les différentes collectivités territoriales, et également en coordonnant la politique touristique pour le compte du Conseil départemental.

Nièvre Attractive a aussi répondu à l'objectif qui était demandé par le Conseil départemental, dans le souci d'une bonne gestion, de pouvoir améliorer et augmenter ses ressources financières sans toujours demander à l'institution qui subventionne, de façon à engager encore plus d'actions en faveur de l'économie touristique sans augmenter la charge sur le budget de l'institution. C'est également chose faite. Ainsi, en 2016, le budget global de l'ADT était de 1 013 929 € avec un autofinancement à hauteur de 83 000 € soit 8 %. Aujourd'hui, en 2021, le budget que nous allons vous proposer s'élève à 1 225 000 € soit une augmentation de plus de 20 %, mais aussi une capacité d'autofinancement qui s'élève maintenant à 251 000 €, soit 20 % du

total du budget. C'est vraiment quelque chose dont je suis très fière, parce que cela demande beaucoup d'efforts, beaucoup de lobbying, beaucoup de remise en question de certaines pratiques. En cinq ans, je pense que l'agence a pris une autre dimension, et, en tout cas, une autre façon d'envisager son financement. C'est vraiment quelque chose sur lequel je tiens à insister, car c'est, pour moi, une vraie réussite.

En termes de processus, l'agence a procédé activement aux constructions des différentes stratégies territoriales de développement touristique. La compétence est partagée entre les communautés de communes, le Département, la Région. Deux axes sont à retenir :

Le premier axe est la contribution très forte à l'élaboration du schéma de développement touristique et de loisirs de Bourgogne Franche-Comté 2017-2022, afin que les grands défis identifiés et les outils d'intervention créés en conséquence soient en adéquation avec les attentes de notre territoire et de nos entreprises touristiques. Juste pour vous donner un exemple : il y a 36 actions dans le schéma, et il y en a certaines, et non des moindres, qui sont vraiment l'émanation d'une volonté nivernaise, voire même d'un lobbying parfois très offensif de l'agence. Je citerais notamment la fiche action d'un schéma régional sur l'itinérance. Vous savez à quel point ce sujet est important pour notre territoire. Il y a également le renforcement de la formation des professionnels, et notamment de ceux qui sont un peu laissés de côté parce qu'ils n'ont pas accès aux prises en charge par des OPCA. Il y a aussi l'aide aux meublés de tourisme, qui avait été supprimée, et qu'à force d'acharnement nous avons réussi à réintégrer. Il y a l'observatoire touristique ainsi que l'intégration pleine et entière de l'activité qui est induite par les résidences secondaires dans le développement touristique, car nous avons un parc de résidences secondaires très important et source de revenus touristiques qui est non négligeable.

Ce sont des sujets que nous avons mis en place et expérimentés chez nous. Sans être trop prétentieuse, je pense que nous avons influencé positivement la stratégie régionale dans ces domaines. On peut considérer que cet acharnement a payé, car, sur 2019 et 2020, ce sont une cinquantaine de projets qui ont été financés avec l'aide de la Région Bourgogne Franche-Comté. C'est un coût total de travaux de plus de 8 M€ qui est subventionné à hauteur de 3 M€. Nous n'avons pas pu compiler les chiffres de 2017 et de 2018 pour comparaison, mais pour ces deux années-là nous pensions qu'il y a un peu de 1,5 M€ de subventions qui ont été attribués, pour un total de 5 M€ de travaux.

Le deuxième axe a consisté à accompagner les territoires intercommunaux dans l'élaboration et l'écriture de leur nouvelle stratégie touristique, sous la forme de plans de croissance tourisme, au nombre de 6, et de contrats de stations (Saint-Honoré-les-Bains et les Settons). Ces co-constructions ont été réalisées avec une mobilisation très forte des acteurs publics et privés et avec aussi l'utilisation d'outils d'animation très innovants et mobilisateurs, avec un soutien

également important de nos deux Pays. Ces stratégies sont venues renforcer et compléter la structuration de nos trois bassins touristiques, qui font la singularité de notre destination : le Morvan, le Canal du Nivernais, et la Loire, prolongée par le territoire touristique de la Puisaye.

Nous avons aussi accompagné le Parc du Morvan dans sa nouvelle stratégie de développement touristique et contribué à la future édition d'un *Guide du Routard* spécial Morvan.

C'est aussi un partenariat très étroit avec Nièvre Aménagement et la Caisse des Dépôts sur un dispositif stratégique afin d'inventer la nouvelle hôtellerie traditionnelle dans le territoire. Sans oublier le pilotage technique du schéma d'aménagement et de structuration de l'offre itinérance Loire entre Gien et Roanne pour le compte de l'association Loire itinérance.

Je voudrais remercier ici tous ces territoires de nous avoir fait confiance pour écrire avec eux l'avenir touristique. Je pense aux Bertranges, à Bazois Loire Morvan, aux Grands Lacs, à Cœur de Loire, à Tannay-Brinon-Corbigny, au Sud-Nivernais, à Saint-Honoré-les-Bains et aux Settons. Et je veux saluer bien évidemment la sollicitation de l'assemblée départementale et des services sur des dossiers structurants comme « Destination Magny-Cours », le projet du Haut-Folin, l'étude du devenir du Canal du Nivernais, et évidemment le beau projet de la Cité muséale.

Aujourd'hui, ces différentes stratégies territoriales représentent 118 actions. 31 sont en cours. 5 sont finalisées. Le montant des investissements est de plus de 61 M€ Ce sont 29 % de projets de collectivités et 71 % de projets privés. Bien évidemment, ces projets répondent et alimentent la stratégie régionale et bénéficient donc des outils d'intervention que je vous ai partiellement énumérés il y a quelques instants. Et puis ils alimentent aussi les contrats de territoire, dans le cadre de la contractualisation du Département avec nos EPCI sur le volet Tourisme, consolidant ainsi l'action publique afin de border l'économie touristique en la rendant lisible auprès de tous ces acteurs, ce qui n'est pas le moindre des défis en ces temps de défiance vis-à-vis de l'action publique.

Aujourd'hui, l'équipe a consolidé tout ce travail réalisé avec les territoires et avec la Région. Ce travail est présenté à vous aujourd'hui sous la forme non plus d'un schéma, mais d'un plan de croissance Tourisme de la Nièvre 2021-2025 qui a été élaboré à partir de ce qui fait sens commun à l'ensemble de nos territoires intercommunaux et de nos acteurs du tourisme. Ce document est directement opérationnel, et il s'inscrit pleinement dans la politique menée par le Conseil départemental de la Nièvre pour faire rayonner notre territoire au-delà de ses frontières tout en préservant son principal atout, un cadre naturel préservé et de grande qualité.

Ce plan stratégique présente les grands enjeux sociaux, environnementaux, mais aussi l'ambition des politiques départementales et régionales en matière de développement

touristique, soit 5 grands enjeux et 9 objectifs stratégiques pour le tourisme en Nièvre, à l'horizon 2025 :

### 1. L'itinérance : outil d'aménagement du territoire

- Capitaliser sur l'attractivité des grands itinéraires, pour devenir un territoire d'excellence en matière de grande itinérance.

- Un réseau de proximité, vecteur de découverte et outil de déplacement sur les territoires (mobilité pour les touristes et pour les habitants). Notre grand enjeu est que les habitants se réapproprient la fierté de vivre ici, et il faut absolument qu'on leur donne les moyens de jouir de leur environnement, surtout en ces temps où l'on n'a plus beaucoup d'occasions de se déplacer.

### 2. L'hébergement : facteur de croissance de l'économie touristique

- Développer, requalifier et moderniser les hébergements marchands.

- Améliorer la performance des établissements pour offrir un parc d'hébergement de qualité, qui répond aux enjeux environnementaux, et adapté aux exigences de nos clientèles.

- Avoir un parc de résidences secondaires à intégrer dans le développement touristique.

- Optimiser le potentiel des résidents secondaires comme consommateurs, prescripteurs et acteurs du tourisme, et permettre la sauvegarde de cet habitat spécifique en espace rural

### 3. L'office de tourisme : outil d'animation et de cohésion territoriale

- L'office de tourisme : levier majeur de la politique touristique. Faire évoluer l'office de tourisme pour affirmer son rôle majeur dans la politique de développement, de promotion et d'animation du territoire

- L'office de tourisme : l'expert au service des acteurs locaux. Affirmer le rôle de l'office de tourisme comme expert du tourisme qui anime le territoire et accompagne le réseau des acteurs locaux.

### 4. L'information et l'accueil touristique : vecteurs d'image et de consommation locale

- L'office de tourisme : au cœur de l'information touristique. Améliorer la connaissance de l'offre touristique pour mieux la promouvoir.

- L'accueil touristique : un enjeu bien au-delà du comptoir d'accueil de l'office de tourisme. Optimiser et professionnaliser l'accueil à l'office de tourisme, chez les prestataires, sur les sites touristiques, et sur l'ensemble des dispositifs de communication et de mise en marché.

### 5. La performance des acteurs et des produits à améliorer

- Accompagner la professionnalisation des acteurs et la compétitivité des produits touristiques.

- Inciter les acteurs du tourisme à s'engager dans une démarche de progrès, à monter en compétence, et à profiter des formations qui peuvent être proposées.

Plus qu'un simple outil d'aide stratégique pour le développement de la filière du tourisme et de l'aménagement du territoire, ce plan de croissance est aussi un vecteur d'innovation stratégique afin de réinventer l'histoire de nos villages, de nos produits et de notre accueil, une véritable réponse pour anticiper, surmonter, s'adapter aux chocs majeurs que nous sommes en train de subir avec la crise sanitaire, la crise économique et évidemment cette crise écologique.

Voilà, Mesdames et Messieurs, chers collègues, vous nous avez, tout au long de ce mandat, accompagnés dans la confiance pour mettre en place cette stratégie, et croyez bien que ce soutien a contribué de façon majeure à la dynamique engagée depuis 2016 au sein de l'agence.

L'équipe, coordonnée avec brio par son directeur Stéphane Bénédict, que vous connaissez tous, a su grandir, a su développer des compétences, adapter son organisation, innover dans ses pratiques, répondre de façon pragmatique, et avec la notion d'urgence chevillée au corps, aux attentes de nos différents clients, qu'ils soient touristes, habitants, entreprises, porteurs de projets, et collectivités. Qu'elle soit ici sincèrement remerciée pour son action, toujours enthousiaste, même et surtout lorsque les vents sont mauvais.

Je souhaite que ce plan de croissance soit l'outil de référence pour tous, et que chacun se l'approprié, en use, en abuse pour écrire un avenir à notre Nièvre qui le mérite tant. N'ayons pas peur. Considérons-le comme une arme capable de permettre une véritable réponse pour anticiper, surmonter et s'adapter aux chocs majeurs que nous vivons aujourd'hui et pour longtemps encore. Ce plan de croissance Tourisme 2021-2025, c'est l'histoire de l'innovation territoriale et touristique, celle qui se penche vers l'avenir, non pas pour le prévoir, mais le rendre possible.

Au nom de Nièvre Attractive, je vous remercie pour votre attention, et je suis à votre écoute si vous avez des questions.

*M. le Président :*

Avant de vous passer la parole, juste une petite intervention personnelle. On parle de ce qui va se passer dans les 5 ans, mais je voudrais revenir sur ce qui s'est passé ces dernières années. Je pense que c'est une de nos structures associées qui a le plus grandi dans les 5 ans qui viennent de se passer. On est presque passé du Moyen Âge au monde moderne. Notre structure associée sur le tourisme est passée au 21<sup>e</sup> siècle pendant ces 5 ans. Quand je discute avec mes collègues présidents de Département, je vois que nous sommes très en avance. Je remercie Vanessa Louis-Sidney, Stéphane Bénédict et leurs équipes, parce que je pense que vraiment personne ne peut contester que nous ayons fait un grand pas depuis 5 ans.

Nous étions alors un peu dans une procédure classique d'une agence touristique « banale » ; or, là, maintenant, nous allons chercher les

clients, nous allons chez les professionnels nivernais, nous les stimulons, nous les forçons à se bouger, et je pense que les résultats sont là. « Essayez la Nièvre », cela mélangeait tout, sur le tourisme, sur l'attractivité. C'était vraiment le top. C'était un grand moment de fierté. Sur le tourisme, le bilan est éloquent. Merci à Vanessa, merci à Stéphane, et merci à leurs équipes.

Vous avez la parole.

*M. Joly :*

Je voudrais livrer un témoignage. Avant les fêtes, j'ai croisé dans Paris quelqu'un que je connais et qui me présente son frère, qui est directeur de comité régional du tourisme des Hauts-de-France. Nous parlons un peu et ce frère me dit qu'il connaissait bien notre directeur de l'agence départementale du tourisme, Stéphane Bénédict, dont il a venté l'énergie, la compétence, l'envie d'emmener tout le monde, et ne tarissant pas d'éloges sur Stéphane Bénédict, à la fois en tant qu'individu, mais aussi en tant que professionnel. C'était intéressant d'avoir ce regard extérieur.

Avec ce que je peux voir sur le terrain, il y a une montée en professionnalisme qui est très nette. Il y a surtout une reconnaissance qui est importante de la part des structures locales, des communautés de communes et de l'ensemble des acteurs touristiques. L'articulation avec les intercommunalités a permis de monter en professionnalisme l'ensemble des acteurs du tourisme, qu'ils soient publics ou privés.

Je trouve que c'est un bon travail qui a été réalisé au cours de ces dernières années ; et ce qui nous est proposé est plutôt alléchant. Je crois que cet enjeu est important, parce que je crois que, cette année et cet été, nous avons eu vraiment une fréquentation à peu près partout dans le département qui a été exceptionnelle, et il va nous falloir être à la hauteur de l'engouement que suscite aujourd'hui notre territoire nivernais. Si l'on veut que les gens viennent, il va falloir que l'on sache les accueillir, que l'on soit au rendez-vous, et de manière très professionnelle ; et c'est plutôt bien que l'agence en soit là pour accompagner tout le monde. Merci, en tout cas.

*M. le Président :*

Stéphane Bénédict est parmi nous.

*M. Bénédict :*

Je suis très sensible aux propos tenus, et je vous en remercie, toutes et tous. L'agence peut faire ce qu'elle fait aujourd'hui parce que nous avons le soutien de notre Conseil départemental, et de l'ensemble de nos élus, et c'est important.

*M. le Président :*

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient sur ce plan de croissance ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

*M. le Président :*

Merci encore à toute l'équipe de Nièvre Attractive. Merci à Vanessa Louis-Sidney pour le travail réalisé.

## **RAPPORT N° 5 : SOUTIEN AU PROJET COSNE AGROALIM**

*Mme Guérin :*

Il s'agit d'un rapport portant sur l'accompagnement du développement de l'abattoir de Cosne-sur-Loire. Le soutien de la collectivité intervient dans le cadre de la politique agricole que nous menons depuis des années, notamment en complément des dispositifs de la Région, mais il va être encore plus présent notamment dans le cadre du projet alimentaire que nous avons voté le 23 novembre 2020. Ce PAT va nous donner tous les élans possibles pour accompagner tous ces projets qui ont un vrai sens dans la Nièvre.

La Nièvre compte trois abattoirs : Cosne, Corbigny et Luzy. Ce sont des structures qui ont un vrai rôle d'avenir dans ce département, et même au-delà du département pour les régions qui nous entourent. Ils ont cependant une certaine fragilité, parce que le modèle économique doit évoluer. Mais ils vont avoir toute leur place pour accompagner la profession agricole. Il importe que cela réponde à la politique construite depuis des années et sur laquelle nous allons accélérer avec les circuits courts, et que cette plus-value que nous recherchons et attendons autour de la transformation se fasse dans notre département.

Un diagnostic a été réalisé. Il a permis de valider l'opportunité de la démarche. Il s'agit de voir comment on peut moderniser l'abattoir, comment former les équipes pour passer le cap du changement, prendre en considération la thématique du bien-être animal, sujet qu'il ne faut pas négliger, et celle de la performance environnementale, et la relation avec tous les acteurs de la filière, qu'il faut vraiment développer, construire.

Il s'agit de participer au financement d'une étude de marché relative à la construction d'un atelier de découpe et de transformation des viandes, qui va répondre aux besoins, en lien avec le PAT.

Ce projet est bien accompagné. Du côté de l'Etat, des ingénieurs étaient venus visiter le site, et ils avaient fait un travail auprès des abattoirs pour les aider à être un outil de proximité à installer durablement, et l'Etat a continué d'accompagner ces trois abattoirs pour les faire bénéficier aussi du plan de relance, puisqu'il y a des aides au niveau des abattoirs. La communauté de communes est aussi aux manettes de ce projet.

La proposition qui est formulée, compte tenu de l'intérêt très structurant de cette initiative pour le territoire, est de soutenir ce projet à hauteur de 10 % des frais de cette étude de faisabilité, qui va coûter 168 000 €. Des travaux ont été menés avec les porteurs de ce projet, et avec la communauté de communes. Il s'agit aussi d'aller plus loin

dans l'approche, puisque ce projet ne répond pas simplement à des acteurs de la Nièvre, mais aussi à ceux du Cher et de la région Centre Val de Loire. Le Président a écrit au Président du Conseil départemental du Cher. C'est aussi en lien avec la Région Bourgogne Franche-Comté. Il s'agit de faire en sorte que tout le monde s'associe à ce grand projet et participe à son financement. Il s'agit donc là de l'étude de faisabilité avant de lancer le projet de développement de l'abattoir.

Il est proposé d'approuver le principe du versement d'une subvention d'investissement de 16 800 €, soit 10 % d'une dépense éligible de 168 000 €, correspondant aux frais de la phase d'études du projet Cosne Agroalim porté par la SA Cosne Abattoir du Haut Val de Loire.

*M. le Président :*

Cela fait partie intégrante du futur contrat que nous allons signer entre le Département et l'intercommunalité. Comme nous n'avons plus de possibilité d'intervenir sur des champs sectoriels, et ceci avec l'accord du Président de la communauté de communes et du Maire de Cosne, ces 16 800 € seront pris sur une ligne « Agriculture », mais seront retirés du contrat pour être reportés sur cette ligne. Les conseillers départementaux du canton étaient également présents à la discussion. Chacun a donné son accord pour que l'on procède de cette façon.

*Mme de Mauraige :*

Quelle serait la suite des opérations, sur l'investissement lui-même ?

*M. le Président :*

Nous pourrions travailler là aussi, dans le cadre du contrat, avec le territoire, pour voir si l'on peut soutenir financièrement l'investissement.

*Mme Delaporte :*

Juste un mot pour souligner les efforts en matière d'environnement et de développement durable réalisés par les porteurs de projet. C'est bien sûr lié aux circuits courts, mais aussi à la valorisation des déchets.

*M. le Président :*

C'est un beau projet.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 6 : PROGRAMME DEPARTEMENTAL ET PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2021-2027**

*M. Bazin :*

Par ce programme départemental et le pacte territorial d'insertion, on se projette jusqu'en 2027. Le pacte est la déclinaison du programme. Un important travail a été réalisé par les équipes sur ce sujet, qui est

dense et qui ne se fait pas tous les jours. On est bien dans la logique d'une stratégie à long terme, qui est évidemment marquée par la crise sanitaire et la crise économique et sociale que nous sommes en train de vivre, et qui va modifier nos cadres d'approche. Je pense particulièrement au dispositif Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée. Je pense aussi à la question du RSA, avec les chiffres donnés tout à l'heure pour l'année dernière et celle qui vient. Nous verrons qu'une motion nous est proposée pour essayer de ré-équilibrer l'accompagnement de l'Etat, qui, à ce jour, ne tient pas ses engagements. La question du RSA jeune va probablement se poser. Nous avons vu à quel point l'impact de la crise est important pour les étudiants notamment et plus généralement pour les jeunes.

La méthode retenue a été de travailler de manière extrêmement transversale, y compris en associant des tributaires des minima sociaux à la réflexion. Les modalités de travail en ateliers ont fait que les services ont multiplié les rencontres et les réunions pour aboutir à ce travail. Compte tenu aussi de la crise sanitaire, ce schéma a vocation à être évolutif, et nous pourrons nous retrouver chaque année pour pouvoir adapter notre stratégie au cadre réglementaire qui évolue beaucoup. Cela a été le cas notamment avec le Plan Pauvreté, qui a nécessité une agilité de notre part pour pouvoir y émarger quasiment dans sa totalité.

Dans ce dispositif, nous sommes véritablement chefs de file en matière d'insertion et d'autonomie. Le Conseil départemental entraîne et a vocation à imaginer et inventer des solutions nouvelles dans la période, et cela se traduit très concrètement en matière de volume financier par des montants annuels extrêmement élevés, avec lesquels il faut souvent composer pour essayer d'aller récupérer et flécher sur notre territoire les dispositifs d'aides, qu'ils soient nationaux ou européens.

Je voudrais insister sur l'importance de ce document, de cette stratégie, qui nous engage sur plusieurs années. Elle est, dans une période complexe, un élément de stabilité, sur lequel il va falloir se raccrocher, et elle fait appel à un grand nombre de partenaires, qui vont signer avec nous le Pacte territorial. Nous avons cette action d'assembleurs des énergies au bénéfice des tributaires des minima sociaux.

Voilà en quelques mots ce que l'on peut évoquer, et il n'y a pas de difficultés de ma part à plonger davantage, si vous le souhaitez, dans les actions et les axes qui sont proposés.

*M. le Président :*

Cela détermine un point de situation sur le sujet de l'insertion et les axes vers lesquels nous nous dirigeons. Au-delà des actions et des financements que nous mettons en place, il y a aussi toutes les réflexions qui sont celles des élus et des services qui ressortent à travers ces programmes et ces plans, comme celui-ci, mais aussi sur le tourisme et le développement durable que nous verrons durant cette

Session. Il faut saluer là aussi le travail des services en la matière. Il est utile de savoir où l'on en est et où l'on va.

Je rappelle par ailleurs un élément. Le Conseil départemental de la Nièvre, aux côtés de 18 autres Départements, milite pour la mise en place d'un revenu de base. Je rappelle simplement la petite différence avec le RSA. Je ne suis pas pour un RSA pour les jeunes ; je suis pour un revenu de base pour les jeunes. Le revenu de base, pour nous, est inconditionnel, et il est automatique. Le RSA n'a pas ces deux qualités. En aucun cas, il ne permettra de traiter les problèmes de pauvreté chez les jeunes. Il faut donc que l'on ait un système inconditionnel et automatique, qui va permettre aux jeunes de survivre. Ce n'est pas la Garantie Jeune qui le fait, et il faut que l'on progresse sur ce sujet, et que nous nous en emparions.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

*Mme de Mauraige :*

A-t-on, en ce qui concerne le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, un bilan ?

*M. Bazin :*

Il y a un bilan des 10 territoires qui ont expérimenté le dispositif. C'est un sujet qui a été très largement travaillé pendant l'année écoulée, et qui a fait l'objet de plusieurs rapports, de natures assez différentes, d'ailleurs. Certains très défavorables. Mais des changements d'équipes, et notamment le changement au ministère du Travail, ont fait que l'approche a été quand même revisitée de manière plus positive, et cela s'est traduit par un vote à l'unanimité à l'Assemblée nationale pour étendre le dispositif à 60 nouveaux territoires.

Pour ce qui nous concerne plus directement, on sait qu'à Prémery, on est sur une centaine de CDI signés. On peut raisonnablement penser que 400 emplois pourraient, grâce au dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, en quelques années, apparaître. C'est vraiment une opportunité assez formidable pour le département, qui est saluée par Louis Gallois. Nous avons eu une visioconférence avec lui il y a quelques semaines, et Louis Gallois a été extrêmement attentif au modèle qui est proposé.

C'est la première candidature groupée, une candidature rurale. On s'inspire même dans des territoires plus urbains de ce que la Nièvre a imaginé, avec plusieurs territoires sur une même candidature et sur un territoire plus important. On sait aussi que, dans deux territoires de la première vague d'expérimentation, le chômage de longue durée a été clairement éradiqué ; ne restaient au chômage que les personnes qui le souhaitaient, finalement. Mais toutes les personnes privées d'emploi qui souhaitaient accéder à cette nouvelle forme de relation au travail ont pu le faire, et on a pu aujourd'hui identifier dans les comités locaux les activités non concurrentielles qui pourront être mises en place une fois la labellisation obtenue.

Le Département a été extrêmement accompagnant de manière financière sur le sujet, à la fois en cofinçant un poste, et, beaucoup plus récemment, en accompagnant le recrutement d'un cabinet d'avocats spécialisé dans le droit du travail pour sécuriser véritablement la démarche.

De manière très directe, le Conseil départemental est à terme en train d'accompagner la création de l'équivalent d'une entreprise de plusieurs centaines de salariés. Je pense que, globalement, même si la totalité des 6 candidats n'est pas retenue, nous devrions quand même en sortir quelques-uns, ce qui est plutôt une très bonne nouvelle pour notre territoire.

Je reviens sur l'élaboration du schéma. Nous avons travaillé beaucoup avec l'ensemble de la Commission Solidarité. C'était vraiment un groupe qui représentait toutes les sensibilités de l'Assemblée, et qui était régulièrement réuni ces derniers temps, pour aboutir à ce schéma, que nous avons souhaité être le plus consensuel, et le plus efficace possible.

*Mme Delaporte :*

Du fait des difficultés sanitaires et par conséquent économiques, les entreprises ont du mal à accueillir des apprentis et des stagiaires. Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et l'entreprise à but d'emploi de Prémery accueillent des apprentis et des stagiaires. C'est dans leur vocation d'être solidaires et de transmettre. Je voulais souligner cette démarche de solidarité envers les plus jeunes.

*M. le Président :*

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

*M. Legrain :*

Merci à Blandine Delaporte qui fait remarquer la dynamique qu'il y a sur le territoire de Prémery au niveau non seulement des jeunes, mais aussi des autres publics à la recherche d'emploi.

Sur les 10 territoires, Prémery fait partie des 4 territoires qui sont évalués au moins 2 fois par année par des organismes indépendants pour évaluer la pertinence de cette expérimentation.

*M. le Président :*

Merci. Je sou mets le rapport au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient sur ce programme départemental ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°7 :**

**STRATEGIE DEPARTEMENTALE POUR L'AUTONOMIE DES ADULTES ÂGÉS ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

*M. Bazin :*

La politique pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est une politique phare du Conseil départemental, qui s'est attaché à être dans l'innovation, et l'on pense aux appels à projets de la Caisse Nationale de la Solidarité et de l'Autonomie. Nous avons finalement assez clairement en tête, avec la Commission Solidarité et avec les équipes techniques du Département, le point d'arrivée. L'idée est d'avoir une stratégie plus qu'un schéma, de la même manière que pour l'insertion. C'est la première fois que l'on rassemble la question du handicap et la thématique du grand âge dans un seul et même document, une seule et unique stratégie. Tout cela annonce, bien évidemment, le travail que nous avons mené autour de la création de la Maison de l'Autonomie, qui est une manière de rapprocher les équipes, de favoriser le travail ensemble.

Ce schéma a été travaillé selon une manière dynamique, la plus participative possible, en essayant d'y associer les premiers intéressés à la réflexion. Nous nous sommes servis pour cela des deux appels à projets qui ont été remportés par le Département, l'un sur l'idée d'améliorer l'accueil de la MDPH, et l'autre autour du concept de maison de retraite du futur. Au travers de diverses actions menées autour de la chaîne de l'âge, il s'agit de favoriser le maintien en domicile en accompagnant mieux et en faisant mieux travailler ensemble les différents intervenants. Il n'est pas rare qu'une personne âgée qui est seule chez elle voie défiler chaque jour 5 ou 6 personnes (service de soins à domicile, service de portage des repas, service d'aide à domicile, kinésithérapeute, médecin...). C'est ce fameux concept de SPASAD, dont nous avons beaucoup parlé, et que nous essayons de travailler, individu par individu. L'Etat, le Département, les associations n'ont pas la force de frappe suffisante pour mieux accompagner ces publics, et il est donc important de remettre dans la chaîne d'accompagnement les voisins, les amis, les élus locaux, dont les maires.

Je voudrais remercier les équipes qui ont animé ce travail avec beaucoup de dynamisme et de sens de l'écoute. Les directeurs d'établissements ont été associés très régulièrement à cette réflexion.

Tout comme le schéma de l'insertion, cette stratégie de l'autonomie a vocation à être visitée chaque année, réajustée en fonction de l'évolution à la fois de la situation des personnes en situation de handicap ou en grand âge, mais aussi d'évolutions législatives. On attend la loi sur l'autonomie, promise en début de quinquennat, mais qui semble ne pas arriver, alors que les besoins sont absolument criants et importants, singulièrement dans un département rural.

*M. le Président :*

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient sur cette stratégie départementale pour l'autonomie ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 8 : FIXATION DE L'OBJECTIF D'EVOLUTION DES DEPENSES (O.E.D)**

*M. Bazin :*

Le cadre national, par rapport à cette question, a connu des évolutions liées notamment au Ségur de la Santé, qui a introduit des changements dans les niveaux de rémunération. Les accords salariaux négociés en juillet dans le cadre de ce Ségur de la Santé prévoient une revalorisation nette de 183 euros par mois pour l'ensemble des personnels des EHPAD publics, à décliner dans le privé à hauteur de 160 euros par mois. La question du Covid est évidemment en toile de fond de l'ensemble de cette augmentation.

Dans les services d'aide à domicile, il y avait une demande au niveau national du syndicat des employeurs comme au niveau des salariés pour que l'on puisse enfin lancer un cycle d'augmentation des salaires des aides à domicile, qui sont cruellement mal payées, mais le gouvernement a refusé dans un premier temps de prendre en charge cet accord qui avait été trouvé. La convention collective permet, pour cette année, une augmentation de 2 %. Une discussion est aujourd'hui engagée entre l'association des Départements de France et l'Etat sur une seconde revalorisation, qui ne devrait pas, *a priori*, être à la hauteur des attentes. On a un vrai sujet de société sur la réflexion qui doit être menée sur la rémunération des personnes qui sont devenues totalement indispensables à nos vies, et qui sont très peu et très mal reconnues.

Plus concrètement, un travail important a été mené par les équipes techniques du Département pour conventionner *via* des CPOM. La liste est jointe au rapport. Elle est impressionnante. Cela a nécessité de nombreuses heures de travail, avec un grand sens de l'écoute des équipes, un ajustement quasiment à l'euro près avec les établissements et les structures concernées. On ne peut pas bouger pour les dépenses d'ordre général pour les EHPAD. Sur le personnel, il est possible de monter à 1 % d'augmentation, ce qui veut dire globalement un prix de journée qui devrait augmenter de 1,5 % en moyenne départementale. Sur la question de la section tarifaire Dépendance, il y a une augmentation de la valeur du point GIR de 0,05 € passant de 7,30 € à 7,35 €. Ce qui signifie une somme de 25 000 €. Enfin, pour les services d'aide à domicile, l'idée est de plafonner le montant horaire, qui passerait de 24,59 € en 2020 à 24,80 € en 2021, avec un taux d'évolution de 2 %, contre 1 % en 2020.

*M. le Président :*

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 9 : CONVENTION 2021-2023 CENTRES SOCIAUX ET FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIEVRE**

*M. Bazin :*

La Nièvre a la chance d'avoir un maillage de toute proximité avec les centres sociaux. Nous allons nous rendre compte cette année encore plus que les autres de la place et de l'importance qu'ils prennent dans l'accompagnement à la lutte contre la pandémie.

Le Département soutient essentiellement, à côté de la Caisse d'Allocations Familiales et des intercommunalités, le fonctionnement des centres sociaux. Il soutient aussi la Fédération des Centres Sociaux, qui mène un travail absolument remarquable de cohésion entre les différents centres sociaux, mais qui fait aussi le lien avec le national. Ce sont des partenaires privilégiés de l'action du Département. Nous avons simplement peut-être un bémol sur les stratégies adoptées par la Caisse d'Allocations Familiales au niveau national. Je prends un exemple que je connais un peu : la question des usages numériques, notamment. La CAF, dans sa convention nationale, demande aux centres sociaux de s'impliquer dans cette question importante qu'est l'émancipation numérique. Pour un département comme la Nièvre, où l'on a déjà l'équivalent de 15 postes de travail qui sont sur ces sujets, il faut que l'on arrive avec la Fédération à optimiser ce travail de promotion du numérique, car d'autres priorités sont apparues, avec la crise sanitaire, qui nécessitent une réorientation du travail des centres sociaux vers les personnes en perte d'autonomie.

*M. le Président :*

Y a-t-il des questions ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 10 : AVENANT DE CLÔTURE AU CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT 2018-2020 DU DEPARTEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOIRE**

*Mme Guérin :*

Nous arrivons à la fin de ces contrats de partenariat avec les communautés de communes 2018-2020. Le Département a accompagné toutes les opérations de niveau 1 dans ces contrats-cadres, dont les projets étaient murs, finalisés, avec un montage financier prêt. Nous arrivons à la fin, avec les opérations de niveau 2, qui maintenant sont bouclées et qu'il s'agit d'accompagner.

Pour la communauté de communes Cœur de Loire, il s'agit de 5 opérations d'investissement, auxquelles s'ajoute une opération récente. Ces décisions résultent du travail en comité de pilotage auquel certains d'entre vous ont participé. On a retiré aussi une opération, concernant la mise en œuvre du schéma de cohérence territorial.

Ces 5 opérations d'investissement sont les suivantes :

- Rénovation du site du Moulin de Maupertuis : Coût total éligible : 34 062,29 €TTC. Montant sollicité : 21 802 € Taux : 64,01 %.

- Aménagement de l'accueil touristique sur le territoire : Coût total éligible : 80 440 € HT. Montant sollicité : 36 373,99 € Taux : 45,22 %.

- Travaux de remise en état et d'aménagement du site de la Tour de Pouilly Fumé : Coût total éligible : 47 583,95 €HT. Montant sollicité : 26 846,14 € Taux : 56,42 %.

- Construction d'un réfectoire à l'école élémentaire Jean Monnerot de Pouilly-sur-Loire, en extension de l'accueil périscolaire : Coût total éligible : 225 667,50 €HT. Montant sollicité : 67 700,25 € Taux : 30. %.

- Réhabilitation thermique d'un logement communal « ancien presbytère » sur la commune de Bulcy : Coût total éligible : 57 873,28 €HT. Montant sollicité : 28 936,64 € Taux : 50 %.

Nous avons rajouté à ces opérations de niveau 2 l'opération de réhabilitation thermique d'un logement communal (mairie, école et cantine scolaire) sur la commune de Couloutre, porté par cette commune. Budget prévisionnel : 135 402,21 €HT. Coût total éligible : 135 402,21 €HT. Montant sollicité : 8 277 € Taux : 6,11 %.

Il vous est proposé d'approuver les termes du projet d'avenant de clôture au contrat-cadre de partenariat de la communauté de communes Cœur de Loire 2018-2020, et de rajouter le projet de la commune de Couloutre.

*M. le Président :*

Y a-t-il des remarques ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 12 : AVENANT DE CLÔTURE AU CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT 2018-2020 DU DEPARTEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES BERTRANGES**

*Mme Guérin :*

Il s'agit, comme pour le rapport précédent, d'un avenant de clôture au contrat-cadre de partenariat avec une communauté de commune, en l'occurrence celle des Bertranges.

Il s'agit de la programmation liée à la réalisation de 8 opérations de niveau 2 également, à laquelle il est aussi ajouté une opération pour l'aménagement du bâtiment à clocheton des Forges royales à Guérigny.

Les opérations de niveau 2 concernées sont les suivantes :

- Extension du siège social de la communauté de communes – Tranche N°2 : Coût total éligible : 105 000 €HT. Montant sollicité : 54 958,40 € Taux : 52,34 %.

- Étude de pré-programmation d'un équipement touristique « La Cité du Chêne » : Coût total éligible : 41 388 €HT. Montant sollicité : 33 110 € Taux : 80 %.

- Élaboration du schéma intercommunal de l'itinérance touristique, cycliste et pédestre : Coût total éligible : 28 940 € HT. Montant sollicité : 23 152 € Taux : 80 %.

- Élaboration du schéma de signalisation touristique de la forêt des Bertranges » : Budget prévisionnel : 26 360 €HT. Coût total éligible : 26 360 €HT. Montant sollicité : 21 088 € Taux : 80 %.

- Aménagement d'un local d'accueil des touristes en itinérance, cyclotouristes, randonneurs, pèlerins à La Charité : Coût total éligible : 150 000 €HT. Montant sollicité : 15 000 € Taux : 10 %.

- Extension de l'espace Petite Enfance de Prémery : Coût total éligible : 322 200 €HT. Montant sollicité : 50 000 € Taux : 15,52 %.

- Réhabilitation d'un local à Prémery pour accueillir France Services : Coût total éligible : 152 250 €HT. Montant sollicité : 65 000 € Taux : 42,69 %.

- Équipement sportif structurant : réhabilitation du bassin aquatique d'été à La Charité-sur-Loire : Coût total éligible : 2 184 212 €HT. Montant sollicité : 95 000 € Taux : 4,35 %.

Opération de fonctionnement : « Chargé de mission Développement Touristique, année 2021 » : Coût total éligible : 25 000 € TTC. Montant sollicité : 16 666,67 € Taux : 66,67 %.

Nous ajoutons l'opération relative à l'aménagement du bâtiment à clocheton, site des Forges royales, Guérigny, Coût total éligible : 650 680 €HT. Montant sollicité : 60 000 € Taux : 9,22 %.

Voilà le détail des opérations finales de ce contrat.

*M. le Président :*

Y a-t-il des observations ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 12 : ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (COMMUNES, EPCI, PETR) POLITIQUE TERRITORIALE 2021-2026**

*Mme Guérin :*

Le présent rapport vise à définir un cadre revisité de l'accompagnement des projets de développement des territoires (communes, EPCI, PETR), concernant la période 2021-2026. Ce

dispositif permet d'accompagner la naissance de projets pouvant être prêts dans les 10 territoires, et il laisse la place aussi à de futurs projets qui auront vraiment un rôle structurant pour la Nièvre et pour tous ses territoires.

Ce rapport revient un peu sur l'historique sur 2018-2020, qui a permis d'écrire cette volonté du Département d'accompagner, et d'être en proximité avec ces territoires, avec une Direction, pour afficher cette volonté d'aménagement et de développement, et avec la concrétisation des postes de coordinateurs, qui sont des liens directs avec les élus et les agents de nos territoires.

Sur cette période, c'est un volume financier de 16 860 000 € qui a été consacré aux opérations de développement portées par les différentes strates infra départementales que sont les communes, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCIFP) et les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR).

Sur la période 2018-2020 avec chacun des EPCI, 212 opérations ont été contractualisées, dont 184 relèvent de l'investissement. Le nombre d'opérations par contrat se situe entre 9 et 31.

La répartition par thématique des projets d'investissement se décline comme suit :

- patrimoine : 18 %,
- tourisme : 17 %,
- aménagements d'espaces publics : 11 %,
- équipements culturels et sportifs : 10 %,
- habitat : 7 %,
- environnement / eau / activités de pleine nature : 4 %,
- numérique : 2 %,
- santé : 2 %,
- autres équipements de services publics : 26 %,
- autres : 3 %.

D'un point de vue qualitatif, les points forts à souligner sont l'effet levier engendré par l'apport des fonds territoriaux, le rôle parfois fédérateur du CCP confortant le dialogue entre EPCI et communes et la programmation des premiers projets sur nos territoires.

A partir de ces constats, il convient de relever des axes d'amélioration pour garantir cet effet levier qu'apporte cette contractualisation, mais en allant plus loin dans la construction et dans les perspectives d'avenir de nos territoires.

Concernant la contractualisation avec les PETR, le soutien financier a été globalement réparti pour moitié sur l'ingénierie de pilotage, *via* le financement à 100 % du poste de directeur, et pour moitié à destination d'opérations de fonctionnement. Ont été accompagnés des

projets portant sur la thématique de la démographie médicale, la revitalisation des centres bourgs, le soutien au tissu associatif.

Pour ce qui relève du dispositif annuel « Dotation Cantonale d'Équipement » pour les années 2018 et 2019, les subventions versées ont largement concerné les travaux de voirie et la réalisation de travaux dans les bâtiments communaux.

Au vu de ces constats et d'un travail de réflexion mené au cours de l'année 2020, un cadre revisité de la politique territoriale 2021-2026 est proposé. Il repose à la fois sur des objectifs réaffirmés et de nouvelles orientations visant à conforter le rôle du Département en tant qu'accompagnateur et facilitateur de développement. Nous partirons sur une durée de 6 ans, sur une contractualisation triennale qui veut faire émerger des projets déjà bien murs puis faire naître des projets à plus long terme, mais qui sont de vrais projets d'avenir.

Nous continuerons d'accompagner les communes avec la DCE. L'idée est vraiment de repérer tous les projets de nos territoires, qu'ils soient avec un objectif intercommunal ou un objectif plus local. Le comité de pilotage qui va être formé de conseillers départementaux et de maires aura pour mission de repérer les projets qui ont vraiment une orientation territoriale et les projets qui sont davantage sur l'objectif local, pour construire ensemble ceux qui peuvent être accompagnés dans le cadre de l'enveloppe EPCI et ceux qui peuvent être accompagnés par la DCE. C'est vraiment le changement qu'il faut opérer en repérant les projets locaux ayant un vrai sens dans cet avenir des territoires.

Pour la DCE, de nouvelles modalités sont proposées :

- le passage d'une dotation annuelle à un dispositif triennal offrant à la fois plus de lisibilité dans le temps et la possibilité d'une mobilisation de la DCE plus importante selon le coût du projet,
- l'identification des associations comme bénéficiaires potentiels de ce dispositif au regard de leur participation à la vie locale et aux côtés des communes, acteurs privilégiés du développement local,
- l'évolution du principe de ventilation de la DCE avec la mise en place d'une revue territoriale globale intégrant tous les projets.

Pour ce qui concerne le cadre d'intervention du soutien aux EPCI, les nouvelles modalités de cette contractualisation portent sur différents points :

- une durée de contractualisation passée de trois à six ans composée de deux programmations triennales et conservant le principe de liste d'opérations fermée,
- un contrat adossé à 20 projets structurants maximum en cohérence avec les documents stratégiques du territoire (exemples : Plan Climat Air Energie Territorial, Plan de croissance tourisme, étude de revitalisation, Contrat de Transition Énergétique, Appel à projets « Villages du Futur »...)

- une concentration du soutien financier départemental sur les seuls projets d'investissement, avec un plancher de dépenses minimales de 50 000 € réduit à 20 000 € pour les études liées aux investissements,
- un conditionnement des aides financières départementales lié à trois exigences :

- \* la qualification du projet comme « structurant »,

- \* l'identification de l'investissement comme « responsable » : prise en compte les enjeux de l'adaptation aux changements climatiques et notamment la récupération et la gestion de l'eau, l'enveloppe thermique des bâtiments, le recours aux énergies renouvelables, le verdissement par des essences locales adaptées,

- \* la reconnaissance du projet à « ancrage social » avec la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics et ce, avec l'appui de la Fabrique Emploi et Territoires.

Le volume financier global consacré à ce dispositif de contractualisation avec les EPCI, sur la période 2021-2026, s'élève à 17 783 200 €

Le dispositif met en avant un principe de gouvernance partagée, donnant la place à chacun pour faire naître et faire vivre les projets, et les valider, et trouver tous les accompagnements, en essayant de jouer sur l'effet levier de notre politique territoriale. Les conseillers départementaux territorialement concernés sont les interlocuteurs privilégiés des communautés de communes.

Le cadre d'intervention du soutien aux communes rattachées à un EPCI situé hors Nièvre (Arquian, Bitry, Bouhy, Dompierre-sous-Bouhy, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Verain, rattachées à l'EPCI Puisaye-Forterre) et Dornes et Saint-Parize-en-Viry (rattachées à Moulins Communauté) est maintenu. Seule la période couverte par le dispositif passe de trois à six ans.

Concernant le cadre d'intervention du soutien apporté aux deux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), il est proposé de prolonger le soutien apporté aux PETR Nivernais Morvan et Val de Loire Nivernais, pour l'année 2021. L'aide financière poursuit le soutien à l'ingénierie de pilotage et à un volet opérationnel. Au titre de l'année de prolongation 2021, l'enveloppe financière pour chacun des PETR s'élève à 110 000 € soit une enveloppe globale de 220 000 €

Par ces interventions, le Département affiche sa volonté de prendre en compte les nouveaux enjeux et il construit sa politique autour de cela.

Il s'agit aussi, dans ce rapport, de rajouter une opération qui fait partie de l'accompagnement de cette politique territoriale, et qui peut bénéficier du dispositif du plan de relance. Il s'agit de la rénovation du gymnase de la Tambourinette à Clamecy. Le montant sollicité est de 100 000 €, correspondant à un taux d'intervention de 8,20 %.

Il vous est donc proposé :

- d'accepter le nouveau cadre départemental d'accompagnement des projets de développement des territoires pour la période 2021-2026.
- d'adopter le règlement relatif aux conditions d'attribution de la Dotation Cantonale d'Equipement conformément à l'annexe 1,
- de fixer le montant des enveloppes cantonales triennales mobilisable durant la période 2021-2023 au titre de l'application du règlement relatif aux conditions d'attribution de la Dotation Cantonale d'Equipement à hauteur de 7 185 468 €
- d'adopter le règlement relatif aux conditions d'accompagnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Nièvre, tel que défini dans l'annexe 2,
- de fixer le montant total des enveloppes territoriales mobilisable durant la période 2021-2026 au titre de la contractualisation avec les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Nièvre à hauteur de 17 783 200 € selon la répartition déclinée conformément à l'annexe n°7.
- d'adopter le règlement d'intervention relatif au dispositif pour les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le siège est situé hors du département et relatif au dispositif spécifique concernant l'aide aux travaux urgents et imprévus, conformément à l'annexe 3,
- de fixer le montant de l'enveloppe départementale, pour la période 2021-2026, dédiée aux communes de la Nièvre membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le siège est situé à l'extérieur du Département de la Nièvre, à hauteur de 200 000 € selon la répartition déclinée conformément à l'annexe 7.
- de valider l'avenant modificatif aux modalités de soutien aux pôles d'équilibre territoriaux et ruraux de la Nièvre conformément à l'annexe 4,
- de fixer le montant de l'enveloppe départementale dédiée aux pôles d'équilibre territoriaux et ruraux de la Nièvre à 880 000 € pour la période 2018 – 2021, dont 220 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2021 selon la répartition détaillée conformément à l'annexe 6.
- d'attribuer à la commune de Clamecy, pour l'opération « rénovation du gymnase de la Tambourinette », une subvention de 100 000 € sur une dépense prévisionnelle de 1 220 213 € HT, soit un taux d'intervention de 8,20 % sous réserve de l'adoption des crédits lors de la session consacrée au vote du budget primitif 2021,
- d'approuver les termes du projet de convention attributive de subvention au profit de la commune de Clamecy pour l'opération « rénovation du gymnase de la Tambourinette » et d'attribuer une subvention à la commune de Clamecy, à hauteur de 100 000 €

*M. le Président :*

Qui souhaite intervenir ?

*Mme de Mauraige :*

Nous allons nous abstenir sur ce rapport. A quelques mois d'échéances, il n'y avait peut-être pas une nécessité absolue à changer les règles du jeu. Certains points du rapport vont dans le bon sens, mais d'autres compliquent encore un peu les choses. Ce qui a été présenté par Mme Guérin va dans le bon sens, mais à vouloir trop mettre de garde-fous, on va encore compliquer les choses. Nous allons donc nous abstenir.

Sur le dernier point, le gymnase de la Tambourinette, une concertation a-t-elle eu lieu avec les deux conseillers départementaux concernés ? Comme vous aimez le rappeler, vous voulez que les conseillers départementaux soient au cœur du dispositif. Je ne suis pas vraiment sûre qu'il y ait là une absolue concertation qui ait été faite.

*M. le Président :*

Je vais le vérifier ; et vous avez raison.

Je vous rappelle que vous avez envoyé un courrier indiquant que le Département ne faisait rien pour la relance. Or, si vous ne votez pas le règlement aujourd'hui, si je comprends bien, il faudrait attendre les élections. Peut-être êtes-vous sûre que les élections auront lieu au mois de juin ; moi, je veux bien. Cela m'est égal, d'ailleurs. Personnellement, j'aimerais autant, pour de multiples raisons, que les élections aient lieu au mois de juin, mais je n'ai pas de certitudes. Donc, si je vous entends, on met cela en attente, et on attend qu'il y ait une nouvelle assemblée. Et entre temps, comment fait-on pour aller aider l'abattoir de Cosne, l'atelier de découpe de Saint-Benin d'Azy ? Comment fait-on pour aller aider le gymnase de Clamecy ? Comment fait-on pour aller aider Mme le Maire de Pougues demain à acheter le Parc Saint-Léger ? Comment fait-on pour faire tout cela ?

Je pense que c'est un peu contradictoire de m'avoir expliqué que l'on ne faisait rien pour la relance et maintenant de ne pas vouloir adopter le règlement qui va permettre d'intervenir tout de suite, grâce à ce que nous avons écrit, effectivement là où l'on a besoin de nous pour que nous puissions précisément contribuer à faire de la relance. Je trouve cela un peu contradictoire. C'est la raison pour laquelle nous, nous allons le voter, car il y a des dossiers qui émergent sur lesquels nos concitoyens attendent que nous soyons là de façon assez rapide. Or, il faut bien que nous votions le règlement pour pouvoir intervenir.

Actuellement, nous disons à tout le monde que c'est en attente du règlement. Pour le soutien à l'atelier de découpe de Saint-Benin, canton de M. Gauthier, il faut bien que le règlement soit voté ; sinon, l'atelier de découpe de Saint-Benin va attendre que l'on vote le règlement...

*Mme de Mauraige :*

Et avec l'ancien règlement, on ne le pouvait pas ?

- M. le Président :* Non, car l'ancien règlement se terminait en 2020. Il n'y a pas de possibilité d'aller chercher sur des lignes sectorielles du Département des financements. Pour aller chercher des lignes de financements sur les contrats à partir de 2021, il faut bien que l'on ait un règlement.
- Je vous entends. Mais si l'on reporte cela à après les élections...
- Mme de Mauraige :* On pouvait le prolonger.
- M. le Président :* Non. C'est un règlement avec des financements qui sont aboutis. Pour remettre de l'argent sur la table, il y aura un nouveau contrat, et il faut donc bien que l'on ait le règlement d'utilisation. Je vous entends, mais je note une certaine contradiction dans les propos, car vous voyez bien que nous avons besoin d'être là pour intervenir tout de suite sur des plans de relance. Aurait-il fallu dire qu'il n'y avait pas de règles et que l'on donnait de l'argent sans aucun règlement ? Je pense qu'il faut voter le règlement. En plus, on ne sait pas quand vont avoir lieu les élections.
- Je vous entends. Mais je voudrais aussi que vous m'entendiez. Je trouve qu'il y a une contradiction dans ce que vous avez dit ; à savoir que le Département ne participerait pas à la relance ; puis le fait de ne pas vouloir voter un plan qui permet d'aller sur la relance tout de suite, là où les territoires en ont besoin. Mais, cela ne fait rien, car, comme nous allons le voter ; nous pourrions aller aider les territoires qui en ont besoin.
- Mme de Mauraige :* Vous avez fait la réponse, Monsieur le Président !
- M. le Président :* Pour aller aider les territoires qui en ont besoin, heureusement que la majorité va voter le règlement.
- M. Bazin :* Je valide totalement ce qui est dit. Je pense qu'il faut vraiment faire preuve d'un peu de raison du côté de l'opposition ; nous sommes dans un moment qui est très particulier. Cela n'a rien à voir avec les rendez-vous démocratiques que l'on aura en juin ou plus tard. Nous n'avons jamais vécu une telle crise depuis des dizaines d'années. Passer à côté du plan de relance de l'Etat en ne l'accompagnant pas, c'est une faute. Il faudrait, à la limite, rediscuter entre vous, mais il faut que l'on montre aux Nivernais que, sur cette question-là, on est unis et rassemblés, et que l'on n'est pas dans des calculs électoraux. On est dans l'aide nécessaire à apporter aux territoires. J'ai l'impression que vous ne vous rendez pas compte de ce qui est en train de se passer ; c'est quelque chose que l'on n'a jamais vu. Il faut que l'on soit tous rassemblés... Il faut que l'on investisse...

- Mme de Mauraige :* Alors dissociions, et ne mettons pas tout dans le même rapport.  
Le dernier point, sur Clamecy, à mon avis, doit être enlevé du rapport. Nous souhaiterions des éclaircissements sur ce point, et nous pourrions alors voter le rapport.
- M. le Président :* Sur Clamecy, nous pouvons regarder le point. Le maire de Clamecy a fait la demande. La communauté de communes était d'accord. Je reconnais que personnellement je n'ai pas demandé à Philippe Nolot et à Catherine Mer s'ils étaient d'accord sur le principe. Je vais faire une proposition. Certes, cela ne va pas rendre service à la commune de Clamecy, parce que manifestement ils attendent de pouvoir mettre sur la table le plan de financement, et finalement ils sont bloqués puisque, pour qu'ils puissent commencer les travaux, il faut que je leur envoie un courrier d'accord pour qu'ils utilisent les crédits associés à ce plan de relance.  
Si vous êtes d'accord, nous pourrions joindre Philippe Nolot et Catherine Mer pour leur demander si vraiment ils sont en désaccord sur le fait qu'à l'intérieur du plan de relance, pour Clamecy, on mette des crédits pour les travaux relatifs au gymnase de la Tambourinette.
- Mme de Mauraige :* Il faut que le discours soit en adéquation avec la réalité du terrain. Veut-on vraiment que les conseillers départementaux soient au cœur du dispositif ? Auquel cas, on les consulte en amont. Ou alors on les met devant le fait accompli.
- M. le Président :* Nous allons dissocier ce rapport en un point 12.A (l'ensemble du règlement), et le 12. B sera la problématique particulière de Clamecy. Je vais bien sûr m'occuper de demander aux deux conseillers départementaux s'ils sont en désaccord avec cela. Simplement, je vais demander à la majorité de le voter quand même pour ne pas retarder le départ des travaux, et vous, vous pourrez vous abstenir sur la question de Clamecy.  
Cela vous convient-il ?
- Mme de Mauraige :* Cela me convient.
- Mme Guérin :* Notre intention, sauf si la situation rendait cela impossible, est bien de retourner sur les territoires pour aller partager, avec tous les conseillers départementaux, tous les éléments de ce contrat pour se mettre tout de suite en situation, et permettre d'accompagner les opérations de niveau 1, qui sont déjà bien avancées, et travailler le projet à six ans.

*M. le Président :*

Sur Saint-Benin, j'ai organisé moi-même une réunion pour discuter avec les conseillers départementaux, et je pense que M. Gauthier peut en témoigner. J'ai fait la même chose pour l'abattoir de Cosne, et j'ai vu M. Flandin. Je ne peux pas vous assurer que, pour la Tambourinette, qui est un dossier ancien, les conseillers départementaux ont été contactés.

Le dossier de la Tambourinette a une problématique d'urgence. Ils attendent le vote d'aujourd'hui pour pouvoir authentifier le plan de financement.

Sur Clamecy, je nouerai un contact avec les conseillers départementaux. Mais vous pourrez donc voter le règlement et vous abstenir sur ce point.

Je demande donc aux services de dissocier le vote sur le rapport en deux points. Une visioconférence sera à organiser avec les conseillers départementaux du canton de Clamecy, avec le Maire de Clamecy et avec le Président de la communauté de communes.

Sur le rapport 12 A portant sur le règlement, personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Sur le rapport 12 B portant sur le gymnase la Tambourinette de Clamecy, qui est contre ? Qui s'abstient ?

**10 abstentions. Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 13 : CONTRIBUTION FINANCIERE DU DEPARTEMENT AU PROFIT DU CAUE DE LA NIEVRE – AVANCE SUR PARTICIPATION**

*M. Legrain :*

Aux termes de ce rapport, il vous est proposé :

- d'approuver le principe du versement d'une avance sur participation au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Nièvre, afin de garantir la pérennité de ses actions sur le début de l'année 2021, pour un montant de 100 000 €
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire au versement de ladite participation,
- de prélever les crédits sur le chapitre 65 du budget départemental.

*M. le Président :*

Y a-t-il des observations ?

*Mme de Mauraige :*

J'ai une question. Je me suis laissée dire que le CAUE avait des réserves au niveau financier.

*M. Legrain :* Il a effectivement une petite réserve au niveau financier. L'usage en est affecté à des investissements qu'il pourrait faire dans l'avenir. Ici, on est sur le fonctionnement.

*M. le Président :* Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 14 : ADOPTION DU PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU DEPARTEMENT DE LA NIEVRE**

*Mme Delaporte :* Il y a presque un an jour pour jour l'Assemblée départementale adoptait une stratégie d'adaptation au changement climatique pour faire face aux conséquences d'ores et déjà observables du dérèglement climatique, et notamment des hausses de température.

Cette stratégie repose sur un diagnostic de vulnérabilité, qui a été réalisé en partenariat avec le CEREMA, et qui a été surtout co-construit avec plusieurs dizaines d'acteurs du territoire. Ce diagnostic nous a appris que nos territoires et donc nos habitants sont vulnérables et seront vulnérables au changement climatique, et le seront d'autant plus que ce changement climatique va frapper d'abord des personnes fragiles, fragilisées ou précarisées.

Le plan d'adaptation au changement climatique est la déclinaison concrète, opérationnelle des actions à mettre en place pour mieux protéger notre territoire, les habitants contre le changement climatique.

Ce plan est le fruit d'une démarche participative qui a associé divers acteurs :

- les agents de la collectivité, invités à contribuer à l'automne à la fois dans le cadre d'une enquête et de 14 groupes de travail animés par quatre élèves de l'Institut National des Etudes Territoriales (INET).
- les partenaires de la collectivité : le SIEEEN, le SDIS, par exemple.
- le Conseil Départemental des Citoyens en Transition (CDCT), qui a consacré quatre plénières au cours du second semestre à la thématique de l'adaptation au changement climatique.

Le plan d'action établi à la suite de cela par nos services et avec la participation des stagiaires de l'INET comprend six axes et 53 actions.

Le premier axe, intitulé « Piloter le plan d'action en faveur de l'adaptation au changement climatique », décrit les engagements de la collectivité en matière de pilotage et d'animation de la démarche, afin de garantir son appropriation et son inscription dans la durée, gage de son efficacité. Cela nécessite l'implication à la fois de l'exécutif, mais aussi des services, et notamment des pôles et des directions.

Le deuxième axe, intitulé « Observer les impacts du changement climatique pour s'adapter », doit permettre de disposer d'un outil actualisé d'observation et de documentation du changement climatique en Nièvre, en lien avec les démarches régionales et nationales existantes. Ces données bancarisées au sein de l'observatoire départemental constitueront la matière première permettant à la fois d'adapter l'action du Département, d'informer les territoires infra-départementaux (EPCI, notamment), pour qu'ils adaptent aussi leurs actions au changement climatique.

Le troisième axe, intitulé « Adapter l'organisation interne du Département au changement climatique », répond à deux types d'enjeux : d'une part, la prise en compte des impacts du dérèglement climatique sur les conditions de travail des agents et l'obligation de penser la qualité de vie au travail en conséquence (conditions d'utilisation des bâtiments, liens avec les enjeux de santé et de sécurité au travail...) ; d'autre part, le développement des compétences des agents afin de mieux intégrer les enjeux climatiques dans les missions de la collectivité.

Le quatrième axe, intitulé « Adapter les politiques publiques du Département », propose d'intégrer, pour chaque politique départementale, une analyse de vulnérabilité au changement climatique et des actions permettant de prévenir et limiter les risques de réalisation d'aléas climatiques. Toutes les politiques publiques sont concernées, à la fois dans le secteur social et médico-social, l'aménagement et le développement des territoires ou encore l'éducation.

Le cinquième axe, intitulé « Accompagner l'adaptation des territoires », a pour objet de préciser les conditions techniques et financières de l'accompagnement départemental, en particulier en veillant à une prise en compte plus importante des analyses de vulnérabilité dans les projets soutenus, mais également par la structuration d'un réseau départemental d'experts en matière de climat (SIEEEN, CAUE, Nièvre Aménagement, Agence Technique Départementale...), à même d'accompagner techniquement les projets des territoires.

Enfin, le sixième axe, intitulé « Informer et impliquer les citoyens dans l'adaptation au changement climatique », vise à sensibiliser les Nivernais sur ces questions ainsi qu'à renforcer leur « pouvoir d'agir ». A ce titre, une large place est faite au Conseil Départemental des Citoyens en Transition, qui œuvre depuis près d'un an sur ces questions et dont les premières propositions ont été intégrées au présent plan d'action.

Le document comprend 54 fiches actions. Chacune des directions de la collectivité a rédigé ses fiches sur la manière dont elle peut s'impliquer, sur la manière aussi dont son travail est impacté par le changement climatique, et sur la façon qu'elle peut avoir d'en limiter les impacts.

Il vous est donc proposé de voter le plan départemental d'adaptation de la Nièvre au changement climatique. Il ne fonctionnera que par l'implication et la programmation. C'est la seule manière de protéger le territoire et ses habitants contre le changement climatique, et de nous adapter à ces nouvelles conditions qui vont aller en s'aggravant.

Une dernière remarque. Merci, évidemment, aux services et aux acteurs du territoire qui ont travaillé avec nous ces questions. Merci également au CEREMA et aux stagiaires INET, qui ont été nos partenaires sur ce travail. D'ailleurs, depuis que le CEREMA nous a accompagnés dans cette démarche, il voit son carnet de commandes plein, puisque d'autres territoires demandent son expertise sur ces stratégies d'adaptation au changement climatique.

*M. le Président :*

Je dirais à Blandine Delaporte que, notamment auprès des Présidents de Départements de gauche, nous avons fait beaucoup de publicité sur notre travail et sur l'aide et le soutien du CEREMA.

Y a-t-il des observations ?

Nous montrons que nous traitons à la fois le présent et l'avenir, à la lecture de ce document.

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT N° 15 : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

*Mme Delaporte :*

Le rapport sur la situation en matière de développement durable détaille chaque année les efforts entrepris par les services du Département afin de rendre les politiques publiques départementales toujours plus solidaires et respectueuses de l'environnement. Depuis l'an passé, ce rapport a pris une nouvelle forme et consiste à suivre des indicateurs relatifs d'une part à la Nièvre dans la France et d'autre part à la collectivité départementale. Je ne vais pas tous vous les citer, mais vous indiquer quelques exemples.

Sur la première partie, il est déjà possible de noter que les indicateurs de « dimension sociale » sont globalement défavorables à la Nièvre par rapport au niveau national, notamment sur le taux de pauvreté, le taux de jeunes non insérés, par exemple. En revanche, l'écart de salaire entre hommes et femmes est moins important dans la Nièvre que dans le reste du territoire.

Dans la partie « dimension économique », il convient de noter que le taux d'emploi a légèrement progressé (année 2016) dans notre département même s'il reste assez nettement inférieur au taux national.

L'indicateur relatif aux déplacements domicile/travail mérite un éclairage particulier : la Nièvre confirme son faible taux d'utilisation des transports en commun, qui peut sans doute s'expliquer par l'absence de grands pôles urbains. Cela est compensé par un fort taux d'utilisation de modes de déplacements doux, que sont le vélo ou encore la marche.

Les indicateurs de dimension environnementale indiquent une stagnation de la valorisation des déchets, mais aussi une augmentation de la surface cultivée en agriculture biologique.

Il convient de rappeler que, sur ces indicateurs propres à la Nièvre, l'année 2020 a été particulièrement compliquée, que les services n'ont pas forcément eu le réflexe attendu, étant donné la situation sanitaire, et que les protocoles à mettre en place n'ont pas eu la possibilité de répondre à ces indicateurs. Plusieurs exemples illustrent ce propos : aucune personne en situation de handicap n'a pu être accueillie pour effectuer une mise en situation en milieu professionnel, le nombre de jours de formation réalisée par les agents a diminué, etc.

D'autres indicateurs méritent également un éclairage particulier.

Les indicateurs liés à l'action sociale du département marquent pour la plupart les difficultés sociales de notre territoire. Le nombre de foyers tributaires du RSA augmente (+ 6,9 % entre 2018 et 2020), et les prévisions 2021 vont être à peu près du même ordre. Une bonne nouvelle cependant, les volumes et budgets de produits alimentaires vendus *via* Agrilocal ont augmenté, malgré cependant une fermeture des collèges pendant plusieurs semaines.

Les indicateurs liés aux préoccupations environnementales progressent favorablement : les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité diminuent de 5 % entre 2017 et 2019. Le budget consacré aux espaces naturels sensibles a augmenté de presque 30 % entre 2018 et 2019.

Voilà ce que l'on pouvait dire très rapidement et très schématiquement de ce rapport sur le développement durable.

*M. le Président :*

Merci.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 16 : GARANTIE D'EMPRUNT – MISSION LOCALE NEVERS SUD NIVERNAIS**

*M. le Président :*

Je vais demander à Fabien Bazin de présenter ce rapport, car Daniel Bourgeois ne peut le présenter, dès lors qu'il est le président de la Mission Locale Nevers Sud Nivernais.

*M. Bazin :* La Mission Locale Nevers Sud Nivernais est actuellement hébergée dans des locaux appartenant à la Ville de Nevers. La Mission Locale et son Président ont monté une opération pour un montant de 800 000 €. Elle sollicite, bien entendu, des subventions, mais doit aussi emprunter pour compléter le plan de financement.

La Mission Locale sollicite la garantie du Conseil départemental à hauteur 47,5 % soit 380 000 €. Un privilège de prêteur de deniers sera signé chez le notaire au profit de la banque afin de garantir la seconde partie du prêt soit 420 000 €. Les caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

Montant : 800 000 €

Durée : 174 mois

Taux fixe: 2,08 %.

Il vous est donc proposé de garantir à 47,5% soit 380 000 € le contrat de prêt souscrit auprès du CIC Massif central Entreprises par la Mission Locale Nevers Sud Nivernais pour un montant de 800 000 €

*M. le Président :* Y a-t-il des questions ?

*Mme de Mauraige :* Une remarque. A-t-elle les revenus nécessaires pour rembourser ?

*M. Bazin :* Oui. La Mission Locale assure une mission de service public. Le plan de financement est calé sur la capacité de remboursement, et ils vont recevoir des subventions. On est à 50 % de subventions sur cette opération. C'est un bon taux d'accompagnement.

*M. Bourgeois :* Pour compléter, je peux dire que dans les 380 000 €, nous avons fait des demandes de subventions à la Région. Cela va s'amenuiser au fur et à mesure de la réception des subventions. Nous sommes dans des locaux de 460 m<sup>2</sup>. La DIRECCTE a observé que les locaux ne sont pas conformes. Nous achetons des locaux de 670 m<sup>2</sup> pour l'amélioration des conditions de travail des salariés. Nous payons aujourd'hui à la Ville un loyer de 35 000 € à l'année. Le prêt nous coûtera à peine 32 000 €

*Mme Guérin :* Cela pose la question de l'hébergement de la Fabrique Emploi et Territoires, hébergée à la Boussole.

*M. Bourgeois :* La porte n'est pas fermée, car la Mission Locale aura 670 m<sup>2</sup>. Il y aura peut-être plus de 100 m<sup>2</sup> non utilisés. Les mètres carrés de La Boussole peuvent être mis à disposition par la Ville. Nous avons

l'impératif de partir, car le Document Unique mettait en avant des problèmes en termes de conditions de travail.

Pour les nouveaux locaux, les subventions de la Ville, de la CAF, de la CPAM et de la Région vont permettre de bien descendre le montant des travaux. Il fallait avoir d'une structure qui se porte caution.

*M. le Président :*

Pour répondre à Jocelyne Guérin, en effet, la Fabrique Emploi et Territoires doit réfléchir, sans forcément en grande urgence, sur son futur lieu d'hébergement.

Personne n'est contre ni ne s'abstient sur ce rapport ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Daniel BOURGEOIS ne prend pas part au vote

**RAPPORT N° 17 :**

**COMMUNICATION A L'ASSEMBLEE SUR L'EXERCICE PAR LE PRESIDENT DE LA DELEGATION POUR ESTER EN JUSTICE AU COURS DE L'ANNEE 2020**

*M. le Président :*

Michel Mulot va nous indiquer la manière dont le Président a utilisé la délégation qui lui est donnée pour ester en justice au cours de l'année 2020.

*M. Mulot :*

Il est constaté une augmentation des actions contentieuses, 120 en 2019 et 146 en 2020, qui, tous contentieux confondus, s'établit à environ 22 %. Elle est principalement due au nombre élevé des contentieux soumis au juge aux affaires familiales, et ce malgré la diminution des contentieux pénaux et administratifs qu'il convient de souligner.

En effet :

- Le contentieux pénal a été marqué par trois plaintes déposées à la suite de dégradations, de vols et d'incitation publique à la haine, soit environ 2 % des contentieux contre 8 % en 2019, soit 10 dossiers.

- Les contentieux administratifs auprès du Tribunal de Dijon et de la Cour d'Appel de 496 Lyon représentent sur l'année environ 10 % des contentieux, soit 15 dossiers contre 42 en 2019. Ils concernent les recours contre les décisions prises par la collectivité concernant les marchés publics, les assurances, les ressources humaines, l'aide sociale à l'enfance, le revenu de solidarité active et les différentes aides sociales.

- Les contentieux civils représentent sur l'année environ 88 % des contentieux soit 128 dossiers (68 dossiers en 2019). Ces contentieux concernent généralement l'obligation alimentaire, la prestation de compensation du handicap et les recours sur succession.

Il vous est donc proposé de donner acte de l'exercice de la délégation accordée à Monsieur le Président du Conseil départemental en matière d'actions contentieuses pour l'année 2020, conformément au tableau joint au rapport.

*M. le Président :*

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il y a eu presque 20 % d'augmentation d'une année sur l'autre.

Il s'agit d'une communication. Il n'y a pas de vote.

**Il est pris acte du rapport.**

**RAPPORT N° 18 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN D'ORGANISMES**

*M. Mulot :*

Il est demandé une nouvelle délibération de l'assemblée départementale afin de désigner de nouveaux membres pour siéger successivement au sein du Centre Hospitalier Spécialisé Pierre Loo de La Charité-sur-Loire, à la Conférence régionale du sport du collège des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale, du Comité de suivi départemental du Label Point Conseil Budget.

Il vous est donc proposé, de désigner :

- M. Patrice Joly pour siéger au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Spécialisé Pierre Loo de La Charité-sur-Loire, en remplacement de Mme Stéphanie Bézé.

- M. Jean-Louis Balleret en tant que membre titulaire et Mme Stéphanie Bézé en tant que membre suppléant pour siéger à la Conférence régionale du sport au sein du collège des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale.

- Mme Maryse Augendre pour siéger au sein du Comité de suivi départemental du Label Point Conseil Budget.

*M. le Président :*

Cela appelle-t-il des commentaires ?

*Mme de Mauraige :*

Pourquoi, sur La Charité, les conseillers locaux ne peuvent-ils pas siéger ?

*M. le Président :*

Normalement, c'est Blandine Delaporte, elle n'a pas le droit, puisqu'elle travaille au centre hospitalier Pierre Loo. Il faut trouver quelqu'un à la place de Blandine Delaporte. Nous faisons entrer Patrice Joly.

*Mme de Mauraige :* Nous nous abstenons.

*M. Legrain :* Nous sommes deux intervenants. Il y avait Stéphanie Bézé, et j'interviens pour le compte du Président. Je suis correspondant à Pierre-Loo de La Charité.

*M. le Président :* Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**10 abstentions. Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **RAPPORT N° 19 : RAPPORT EGALITE HOMMES-FEMMES**

*M. Mulot :*

L'étude porte sur un effectif de 1 270 agents de la collectivité qui comprend les agents titulaires ainsi que les agents contractuels sur postes permanents ; elle ne concerne pas les assistant(e)s familiaux.

- Répartition des effectifs : En 2019, les femmes représentaient 738 agents soit 58 % de l'effectif global de la collectivité. Le nombre d'hommes est de 532 soit 42 % des effectifs. Cette répartition est la même que lors de la dernière étude présentée au cours du débat d'orientation budgétaire 2020.

- Répartition des agents par sexe et par filières : Les hommes sont largement majoritaires uniquement dans la filière technique (environ 75 %) du fait principalement du transfert de la compétence « route » suite à l'Acte II de la décentralisation. On remarque une représentation majoritaire des femmes dans les filières administratives (88 %), culturelle (65 %), sociale (92 %), médico-sociale (100 %) et médico-technique (73%).

- Répartition des agents contractuels : On constate de fortes disparités concernant les agents contractuels selon les filières. En effet, les femmes contractuelles sont majoritairement représentées dans les filières administrative (66 %), sociale (88 %) et médico-sociale (85 %).

- Répartition des agents travaillant à temps partiel : S'agissant des agents travaillant à temps partiel, on constate une très forte proportion de femmes (90 %). Ce chiffre est constant par rapport à l'année précédente (88 %) malgré les dispositifs issus du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et qui vise à répartir le bénéfice du travail à temps partiel de droit entre les deux parents.

- Répartition des avancements et des promotions : Ces données comparatives font l'objet d'une étude statistique pour la première année ; elles sont extraites du rapport sur l'état de la collectivité. On observe que 53 % des agents ayant bénéficié d'un avancement d'échelon en 2019 sont des femmes qui représentent 57 % des agents titulaires. Pour rappel les avancements d'échelon dorénavant liés à un

cadencement unique sont imposés par le statut de la fonction publique. Les avancements de grade ont bénéficié en majorité aux femmes (66 %) pour un total de 103 agents concernés.

- Répartition de l'encadrement : Globalement les fonctions d'encadrement sont principalement exercées par des hommes (56 %) ; néanmoins cette répartition varie selon les catégories. En effet, les agents de catégorie A et B assurant des missions d'encadrement sont principalement des femmes (respectivement 53 % et 66 %). La composition du comité de direction, qui regroupe notamment l'ensemble des directeurs de la collectivité, présente une totale parité avec 10 femmes et 10 hommes. On peut également noter que la collectivité respecte ses obligations de parité dans le cadre des nominations aux emplois fonctionnels ; en effet, sur le dernier cycle (qui correspond à 5 recrutements), 3 hommes et 2 femmes ont été recrutés.

- Répartition du télétravail : Les données ne concernent pas le dispositif spécifique au télétravail dans le cadre de la pandémie puisqu'elles concernent l'année 2019. Le télétravail est très majoritairement exercé par des femmes (90 %), et ce, quelles que soient les catégories étudiées. Cette répartition s'explique principalement par le fait que les hommes sont majoritaires dans la filière technique. Or, les missions relevant de celle-ci ne permettent pas la mise en place du télétravail.

- Répartition des rémunérations : On constate un écart des rémunérations moyennes en faveur de la population masculine. Celui-ci s'explique principalement par le fait que les femmes sont majoritaires dans le travail à temps partiel. Par ailleurs, cet écart de rémunérations en faveur des hommes est lié également au fait que la filière technique, majoritairement représentée par les hommes, bénéficiait avant la mise en œuvre du RIFSEEP d'un régime indemnitaire plus favorable que les autres filières.

- Actions spécifiques au sein de la collectivité : Plusieurs actions ont été mises en œuvre par la Direction de l'éducation, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur dont:

. Élection du Conseil départemental des jeunes avec le respect de la parité (binôme femme/homme) dans chaque collège,

. Action « sur les traces d'une Europe en paix » : débats et travaux sur la thématique de la place de la femme en Serbie, sur les discriminations de genre et l'accès à l'emploi,

. Respect de la parité dans le choix des intervenants dans le cadre du dispositif « sur le chemin des pionniers ».

Pour les années futures, il y aura un plan pluriannuel avec des mesures concrètes pour préserver l'équilibre hommes/femmes. Il y aura une présentation lors du Comité technique du 25 février 2021.

*M. le Président :*

Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas.

**Il est pris acte du rapport.**

**RAPPORT N° 20 : POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES – MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS**

*M. Mulot :*

Faisant suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Département début 2020, l'assemblée départementale a retenu la proposition présentée par le GIP TERANA pour l'intégration du laboratoire départemental et l'ensemble de ses activités en son sein. L'adhésion du Département à ce GIP conduit à la mise à disposition de 15 agents dont le descriptif des postes se trouve en annexe au rapport.

La collectivité souhaite donner une réponse favorable à la demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui sollicite la mise disposition d'un agent de maîtrise pour assurer les missions de Chef du service de la promotion du volontariat et de la citoyenneté à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Il vous est donc proposé de prendre acte de la présentation, à visée d'information, du présent rapport et de son annexe jointe.

*M. le Président :*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 21 : DEMANDE D'AVANCE 2021 DU COSDEN**

*M. Mulot :*

Dans l'attente du vote du budget primitif 2021, le COSDEN souhaite une avance afin de lui permettre de disposer de la trésorerie nécessaire à l'exercice de ses activités jusqu'au vote de la subvention 2021 et son versement dont les modalités seront établies par convention.

Bien que touché par la crise sanitaire dès mars 2020, le COSDEN a dû engager des frais sur des activités pour lesquelles la totalité des sommes concernées devait être avancée avant même leur réalisation (voyage en Irlande d'avril 2020 reporté en avril 2021, le week-end au parc Astérix reporté sur novembre 2020 puis à une date ultérieure encore inconnue...). Les reports d'activités pourtant intégralement payées ont donc grevé le budget comme s'il s'était agi d'une année normale.

De ce fait, il est donc proposé comme en 2020, d'accorder une avance de 200 000 € au COSDEN (subvention totale de 511 100 €). Le montant définitif de la subvention 2021 sera ajusté en fonction des suites de la situation sanitaire sur 2021. Un rapport complet vous sera présenté dans le cadre de l'examen du budget primitif en mars prochain.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe du versement d'une avance sur subvention au COSDEN pour un montant de 200 000 € sur l'exercice 2021.

*M. le Président :*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## EXAMEN DE MOTIONS

*M. le Président :*

La première motion concerne la défense de l'emploi à U-Shin. Je vais recevoir les représentants syndicaux la semaine prochaine.

La deuxième motion porte sur le financement du RSA. Nous allons entamer une procédure au tribunal avec d'autres Départements pour demander à l'Etat de respecter la loi. Il s'agit de demander qu'il paie des compensations, qui n'ont pas été payées depuis plusieurs années. 3 Départements ont déjà obtenu gain de cause. Nous nous sommes associés à 16 autres Départements pour réclamer notre dû. Il y a plus d'un milliard en jeu pour les Départements.

*Mme de Mauraige :*

Une remarque. N'aurait-il pas été judicieux d'associer l'Agglomération de Nevers ?

*M. le Président :*

Je pense que l'Agglomération peut prendre sa propre motion. Il faut que les collectivités prennent des motions : le Conseil municipal, l'Agglomération, le Conseil départemental. Je pense important aussi que la Région prenne une motion. Et il faudrait surtout que les parlementaires se saisissent de la question, car je pense que ces licenciements sont particulièrement mal venus. La situation économique de la Nièvre, et en particulier celle de Nevers, se dégrade très rapidement. C'est encore une structure importante qui va licencier.

Sur le fait d'associer les collectivités, j'espère que toutes les collectivités vont prendre les mêmes délibérations que la nôtre.

Madame de Mauraige, si vous voulez recevoir avec moi les syndicats, c'est vendredi à 14 h 30. J'invite aussi les conseillers départementaux de l'agglomération. Si les Vices-Président(e)s du Conseil départemental veulent m'accompagner également, ils sont les bienvenus.

J'ajoute qu'une manifestation aura lieu jeudi matin, à 10 heures, à l'appel des organisations syndicales, pour la défense de l'emploi et du service public. Elle partira du site d'U-Shin.

## **Motion**

### **Défense de l'emploi et des services publics**

*Votée à l'unanimité*

*« Le sous-traitant automobile U-Shin spécialisé dans la fabrication de verrous et d'antivols de voiture a annoncé la suppression de plus de 220 postes en France dans les 2 ans à venir dont 214 emplois sur le seul site industriel de Nevers. Une décision justifiée par la direction de l'entreprise comme une réponse à des pertes structurelles qui auraient augmenté en raison de la crise sanitaire.*

*Les élus du département de la Nièvre ne peuvent accepter une fois de plus la destruction d'outil industriel avec les 214 familles sacrifiées et d'un savoir-faire.*

*Les dernières mesures nationales arrêtées par le Groupe La Poste annoncent une restructuration des services postaux avec une diminution des heures de présence sur notre territoire*

*Les conseillers départementaux admettent que la modernisation de l'action publique soit nécessaire. Cependant, ils requièrent que tout projet de restructuration ou de réorientation d'établissement se fasse dans la concertation avec l'ensemble des élus des territoires nivernais.*

*Les conseillers départementaux de la Nièvre :*

*✓ apportent leur soutien aux salariés et aux familles d'U-Shin.*

*✓ sollicitent une rencontre entre les dirigeants du Groupe d'U-Shin les parlementaires nivernais, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil départemental de la Nièvre pour envisager d'autres perspectives pour l'activité de l'entreprise.*

*✓ sollicitent une rencontre entre les dirigeants du Groupe La Poste, les parlementaires nivernais, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil départemental de la Nièvre afin d'envisager les modalités d'adaptation permettant d'améliorer le service rendu. »*

## **Motion**

### **Financement du RSA : le département demande à l'État de respecter la loi**

*Votée à l'unanimité*

*« La loi fixe les règles de fond et de procédure pour la compensation financière des transferts de compétence, même réduite à leur coût historique. Or, en ce qui concerne le revenu de solidarité active, ces règles n'ont pas été respectées.*

*L'Etat doit assurer la solidarité nationale en finançant et garantissant le versement du RSA sur tout le territoire. C'est de sa responsabilité pleine et entière. Il ne doit pas le faire supporter par les départements qui ont besoin de financements solides et durables. Cette charge repose pourtant tout ou partie sur les budgets des départements. Les revalorisations forfaitaires du RSA de +10% entre 2013 et 2017 n'ont jamais été compensées financièrement, alors même qu'elles ont depuis grevé de plusieurs millions d'euros chaque année leurs finances.*

*Le montant cumulé dû par l'État sur la période 2013-2019 serait de plus de 4 milliards d'euros à l'échelle nationale.*

*Dans un contexte social et économique sans équivalent, les Départements sont en première ligne pour assurer l'insertion sociale et l'accompagnement de nos concitoyens les plus fragiles. Le défaut de compensation de l'État, sur des décisions qui s'imposent aux Départements, pénalise fortement leur capacité à engager de nouvelles actions pourtant nécessaires pour faire face à l'accroissement du nombre d'allocataires du revenu de solidarité active.*

*Considérant que les Conseils départementaux, depuis plusieurs années, demandent une meilleure compensation des revalorisations du RSA décidées unilatéralement par l'État, sans succès.*

*Considérant que les textes successifs leur ont créé des charges nouvelles et que l'obligation de compensation par l'État s'impose au titre des articles L.1614-2 et L.1614-3 du code général des collectivités territoriales.*

*Considérant que l'Etat avait formellement pris l'engagement d'effectuer les compensations qui s'imposaient, lors d'un discours du 11 décembre 2012 prononcé dans le cadre de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.*

*Considérant que les compensations promises n'ont jamais été versées, alors même qu'elles constituaient une obligation juridique pour l'Etat en vertu de principes et dispositions réglementaires.*

*Les conseillers départementaux de la Nièvre ainsi que 16 Départements (Loire-Atlantique, Alpes de Haute-Provence, Ardèche, Dordogne, Finistère, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Les Landes, Haute-Vienne, Lot-et-Garonne, Lozère, Pas-de-Calais, Aude, Seine-Saint-Denis lancent une démarche contentieuse pour obliger l'État à honorer ses engagements. »*

*(La séance est levée à 12 h 45)*